Référence	Contribution
	Monsieur le commissaire enquêteur je m'oppose avec une totale détermination à l'installation de nouveaux aérogénérateurs de 230 m bout de pale sur des terrains à moins de 1 km de mon habitation pour de multiples raisons : Impact visuel. Nuisance sonore. Altération du paysage. Atteinte irréversible des sols. Empilement de ces équipements. Non-respect du PLU.
162	Non prise en compte de la richesse patrimoniale environnante.

J'habite dans la Vienne et je suis ingénieur dans le domaine des énergies renouvelables. Si j'ai choisi de travailler dans ce secteur, ce n'est pas par hasard, mais par conviction. Je considère que le développement des énergies renouvelables est une démarche vertueuse, nécessaire et résolument tournée vers l'avenir.

Je suis convaincu que nous devons faire évoluer notre manière de produire et de consommer l'énergie, notamment pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et préparer un avenir pour les générations futures.

C'est avec cette conviction, mais aussi avec mon regard d'habitant du territoire, que je souhaite apporter une contribution favorable au projet éolien de Quinsac.

-Et si nous apprenions à regarder les éoliennes autrement ?

Une éolienne, cela se voit. C'est indéniable. Mais est-ce nécessairement une mauvaise chose ?

Personnellement, je trouve qu'une éolienne est belle. Elle doit être perçue comme un symbole de progrès, de modernité, d'indépendance énergétique et d'engagement pour les générations futures.

Nous sommes parfois confrontés au syndrome du « NIMBY » (Not In My Backyard) : nous sommes favorables à la transition énergétique, mais nous préférerions que les installations nécessaires soient construites ailleurs.

Pourtant, à un moment, il faut agir et accepter que la transition énergétique transforme aussi nos paysages.

À mes yeux, le projet éolien de Quinsac présente de réelles qualités. Il a fait l'objet de nombreuses études destinées à évaluer ses impacts et à définir les mesures nécessaires pour les limiter.

Son principal reproche semble être celui que l'on adresse à toutes les éoliennes : elles sont visibles.

Mais doit-on considérer toute évolution de notre paysage comme une dégradation ?

Mesdames, Messieurs bonjour,
Je suis contre ce nouveau projet.

Nous nous sommes rendus mardi dernier à la réunion publique conclusive du projet de Parc Éolien de Quinsac sur la commune de Payroux.
Nous avons eu l'information de sa tenue quelques jours avant un peu par hasard...
Nous n'étions que 3 personnes et à la réunion initiale il n'y avait que 5 personnes.
On nous apprend que sur 102 contributions au registre dématérialisé seulement 10 personnes se trouvent à proximité du site.

Pourquoi si peu de personnes s'expriment près de chez nous ? Y aurait-il un réel manque de communication ? Un tel désintérêt ? Alors que beaucoup se plaignent des passages en force de ces projets contre les avis des riverains.
On nous explique que ces informations sont affichées sur le panneau de projet dans le virage de Chez Navette ? Qui aurait donc pris le temps d'aller consulter cette information à cet endroit ?
Ce nouveau projet d'agrandissement du parc éolien dans nos paysages porte sur l'installation de deux éoliennes de 230m ayant une capacité de production équivalente au 5 éoliennes des Courtibeaux.

Cependant cela va augmenter encore l'emprise paysagère du parc éolien des communes de Saint Martin L'ars et Payroux s'ajoutant de part et d'autre aux éoliennes des Courtibeaux dans l'horizon ouest pour ce projet de Quinsac et l'horizon est pour le projet des Patureaux.

Ces deux projets Quinsac et Courtibeau entraîneront la construction d'au moins un poste source supplémentaire à proximité dépendant de la Sorégie et nous n'avons pas plus d'informations sur ces emplacements de construction à venir, une hypothèse cependant sur la commune d'Usson du Poitou.

Ce projet bénéficie en partie au même propriétaire ainsi que les projets de plus petite ampleur de parc photovoltaïques, agrivoltaïsme, qui pourraient profiter aux agriculteurs en difficultés de nos régions et qui ne sont pas forcément accordés. Et pourtant des projets de très grande ampleur couvrant des centaines d'hectares sont à l'étude et en grand nombre en vallée de Vienne et Gartempe portés souvent par des promoteurs étrangers.

Rien n'est fait pour nos réseaux d'eau vieillissants sur notre territoire dont les fuites sont évaluées à 30% de déperdition. Les matériaux
160 vieillissants des conduites présentent en plus une toxicité.

Les éoliennes proposées dépassent de plus de 50 mètres en hauteur les éoliennes déjà présentes à proximité, qui dominent déjà le paysage. Elles auront un impact sur l'environnement, non seulement à Peyroux, mais également à Mauprévoir, où un projet similaire a récemment été refusé.

159 Je me demande si quelqu'un a pris en compte leur impact sur l'aviation. Toute la zone se situe sous une « zone réglementée » (Restricted

Monsieur le Commissaire Enqueteur,

Le point essentiel à considérer lors de l'évaluation du projet éolien de Quinsac a été soulevé de manière éloquente dans certaines de ces contributions et soigneusement ignoré dans d'autres; il s'agit du degré de saturation déjà atteint dans cette région à cause d'une stratégie qui a
158 priorisé les intérêts des promoteurs plutôt qu'un juste et attentif équilibre des facteurs liés à la considération de l'environnement dans son
Oui au projet eolien de Quinsac a PAYROUX

Je suis pour ce projet, et voilà pourquoi.

Le gaz et le pétrole, on les achète à l'étranger, et à chaque crise, les prix flambent. Avec les éoliennes, on fait notre électricité chez nous, sans dépendre de personne.

On produit plus d'électricité qu'on en consomme, alors on vend le reste à nos voisins qui eux dépendent des énergies fossiles. L'an dernier, ça a
157 rapporté plus de 5 milliards d'euros. Pas mal, non ?
Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite formuler un avis défavorable sur ce projet de parc éolien. Je ne suis pas opposé par principe à l'énergie éolienne, mais doit-on équiper toutes les communes du civraisien d'éoliennes sans véritable plan d'ensemble...Un parc éolien est déjà en cours de construction au sud du bourg de Payroux.
Le projet de parc éolien de Quinsac se rajoute à celui du futur parc photovoltaïque porté par Photosol, ce dernier va artificialiser le secteur sur
156 des terres agricoles ayant un bon potentiel agronomique. Le dossier de consultation aborde assez peu l'articulation entre ces deux projets et
Heureusement que l'uranium nécessaire aux centrales nucléaires pousse sur des arbres bio, récolté équitablement par des petits lutins, et qu'il
155 n'est pas extrait dans des mines, notamment en Afrique, dans des conditions parfois désastreuses...
Je suis opposée à ce projet
Transport de l'électricité : toile d'araignée dans nos sous sols :

- destruction des paysages
154 - création de tranchées
Je suis opposée à ce projet
De plus éolienne consomme des huiles en quantité.
Une éolienne est fabriquée pour le rotor avec des métaux rares que nous devons importer.
153 Nous sommes donc dépendants des autres pays et crise mondiale oblige nous pourrions être fragilisés par cette dépendance.

Je suis opposée à ce projet

L'énergie éolienne est intermittente : pas de vent : pas de fonctionnement. La centrale nucléaire prend le relai et est donc boostée alors qu'elle produit en continu. Vice et versa quand l'éolienne est en marche le nucléaire diminue. Cela fatigue la centrale donc problèmes techniques.

152 L'éolienne quand à elle demande de l'énergie pour s'arrêter et repartir donc consommation d'électricité.

Je suis opposée à ce projet

Je ne veux pas que mon pays soit la victime de la pompe à fric des financiers.

151 On devrait mettre au tableau d'honneur les propriétaires fonciers et les maires qui ne signent pas avec les promoteurs éoliens.

Je suis opposée à ce projet

Que voulez vous faire de cette électricité : on en a trop !

Les profits de l'éolien industriel partent dans les paradis fiscaux, fonds de pensions, etc...

Arrêtons le désastre.

150 Soyons citoyens !

Je suis opposée à ce projet

Nous avons colonisé le monde il y a quelques siècles. Nous devenons encore de nouveaux colonisateurs en exploitant des pauvres et des enfants qui travaillent dans les mines, pour obtenir des terres rares dont dépendent toutes ces nouvelles technologies. Cela favorise des groupes armés pour la main mise sur ces matériaux : conflits, influence, et à l'échelle mondiale dans l'aveuglement des pays occidentaux.

149 C'est le néocolonialisme !

Je suis opposée à ce projet

Qu'on ne nous dise pas que cette industrie va produire des emplois. Dans les gîtes autour du secteur sont employés moldaves, portugais,

148 espagnols et il y aura une plateforme sur Gençay pour piloter toutes ces installations. Un ou plusieurs techniciens venus d'ailleurs sans doute!

Je suis opposée à ce projet

Je suis contre le projet éolien de Quinsac (86350) 2 éoliennes de 230m de hauteur. Comme je suis contre toute installation à venir. Car nous

147 serons en situation de saturation visuelle dans ce territoire et notre environnement paysager sera détruit.

Je suis opposée à ce projet

Nos jeunes ingénieurs travaillent à l'avenir qui sera à mon sens plus vertueux pour l'environnement.

146 Plus d'animaux sauvages aux Courtibeaux. « C'est la biodiversité terrorisée qui tremble » (Pierre Lientaghi botaniste).

Je suis opposée à ce projet
Impact sur ma maison :
Ma maison est équipée de baies vitrées sur quatre faces :

- déjà 5 éoliennes au sud aux Courtibeaux à 1000m
- 3 éoliennes coté est soleil levant à 740m (en prévision)
- 6 à Chateau-Garnier coté ouest
- 3 au nord ouest direction Brion Magné

L'on me propose d'implanter un buisson à 15m de ma façade est. Ce n'est pas mon objectif paysager. Nous aimons tellement observer le soleil levant de ce coté ci qui nous offre un large champ de vison libre et serein sur notre zone bocagère.

145 Puis il y a les bruis, les infrasons d'impact désastreux sur les capacités biologiques de localisation de l'avifaune.
Je suis opposée à ce projet
Y a t'il des provisions pour la désinstallation ? Sont elles variables selon la taille des éoliennes ?
Le démantèlement annonce l'enlèvement du béton mais avec des dérogations possibles par le préfet.
144 C'est encore une porte ouverte à la démagogie.
On nous a dit que des éoliennes de 230m n'impactent pas les chauves souris dont les vols passent au dessous et que les grues pourraient passer à côté. On se moque de nous !!! Ici nous sommes sur un couloir de migration, les grues étaient là avant nous !! Celui ci pourrait être
143 dévié de 4km ?? L'espèce s'adaptera et nous n'aurons plus le bonheur de les observer ainsi que d'émerveiller les enfants au proche de nos
Je suis opposée à ce projet
Allons nous devoir quitter notre petite région à laquelle nous sommes attachés, en voie de devenir zone industrielle ? Seront nous les derniers
142 des Mohicans ?
Je suis opposée à ce projet
Ces installations sont choisies pour la protection de l'environnement ?? Notre environnement n'a pas besoin de protection particulière.
Nous sommes les as de la biodiversité :
- agriculture diversifiée
- bocage
141 - zones humides

Pollution visuelle et sonore :

140 - dépréciation immobilière, du patrimoine, bâti proche voir : domaine de Beaulieu, Abbaye Royale de la Réau, château de la Fougeraie, château

Je suis opposée à ce projet

Pourquoi cette vague d'éoliennes dans notre région et jusqu'à Guéret :
- vents favorables
139 - décisions politiques : notre président de région l'a décidé lui même
Monsieur le Commissaire enquêteur,
Ce projet avec des éoliennes de 230 m de haut est gigantesque.
Le promoteur prétend qu'on ne verra rien car il plantera des haies. C'est vraiment une manière de nous dire qu'il se ... fout de nous. Une haie, d'abord, il lui faut du temps pour pousser. Ensuite, il faudra sans cesse se placer au pied de la haie quand elle aura grandi pour espérer qu'elle nous cache les éoliennes !
Ces rats des villes ne connaissent rien de l'univers des rats des champs.
Ils nous méprisent.
Merci de refuser ce projet
138 Veuillez agréer mes salutations distinguées.
Monsieur le Commissaire enquêteur,
Je m'aperçois que le promoteur et ses bureaux d'étude se servent de la norme NFS31-114. Or cette norme n'a jamais existé d'une part puisque l'AFNOR l'a abandonnée avant même de la valider, les experts n'étant pas d'accord ; d'autre part, le Conseil d'Etat par une décision datée du 8
137 mars 2024 a déclaré cette norme illégale, ce qui signifie que l'utilisation de la norme NFS31-114 rend l'étude acoustique illégale.
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La lecture des contributions nous place devant des avis tranchés parfois bien documentés et d'autres avis plus émotionnels.

Je regrette que ces projets qui concernent la collectivité ne fassent pas l'objet d'une démarche plus globale et ne prennent pas l'avis en amont
136 des habitants par des réunions publiques citoyennes éclairantes et ouvertes à la contradiction. L'avis de tout à chacun en serait nourri et le
Monsieur le Commissaire enquêteur,
Je m'oppose formellement à ce projet.
Le coin est déjà saturé d'éoliennes.
Et le promoteur comme toujours, affirme qu'il n'y a aucune densité.
135 Il suffit de traverser cette région du sud Vienne pour apercevoir des éoliennes partout.
Dépôt d'une pétition de 100 signatures Contre le projet éolien de Quinsac reçue en Mairie le 13 octobre 2026
134 Voir document-pétition en pièce jointe à télécharger
Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération les éléments suivants :
Il est dommageable que la MRAE n'est pas donné son avis sur ce dossier. C'est un point d'expertise indépendante qui nuit à la qualité du
133 dossier et sans l'avis de la MRAE, le dossier n''est que l'avis du promoteur.

Bonjour,

je souhaite apporter ma contribution à ce projet que je trouve très positif pour le territoire. En effet, participer au développement des énergies renouvelables est très important pour notre vie future. Et même s'il s'agit seulement de deux éoliennes, c'est déjà ça. Bien sûr il faudra s'habituer à elles, mais cela devrait se faire facilement, car elles seront le symbole de l'espoir par rapport aux problèmes de climat auquels nous
132 devons faire face.

A Monsieur le commissaire enquêteur- Enquête publique – Projet de parc éolien de Quinsac, Payroux

Objet : Opposition au projet de deux éoliennes de 230 mètres

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Au nom de l'association Les Amis des Paysages et de l'Environnement du Sud-Vienne (APESV), nous exprimons notre opposition ferme au projet d'implantation de deux éoliennes atteignant 230 mètres en bout de pale, accompagnées d'un poste de livraison, à Quinsac, sur la commune de Payroux.

1. Saturation éolienne et impact paysager

Le secteur est déjà fortement marqué par la présence d'éoliennes. L'ajout de deux machines de cette hauteur accentuerait la présence industrielle dans le paysage et contribuerait à la perte progressive de son caractère rural.

131 L'évaluation doit impérativement prendre en compte les effets cumulés des installations existantes, les aménagements photovoltaïques voisins

Opposition au projet de parc éolien de Quinsac à Payroux

À l'attention du commissaire-enquêteur,

Je tiens à exprimer mon opposition au projet de parc éolien de Quinsac, situé à Payroux, dans le département de la Vienne.

Le projet prévoit l'installation de deux éoliennes dont la hauteur en bout de pale atteindrait, semble-t-il, 230 mètres. Leur dimension et leur impact sur le paysage environnant ne doivent pas être sous-estimés. Au-delà de ce projet spécifique, je m'inquiète de la prolifération croissante des éoliennes et des grandes installations solaires dans les zones rurales françaises.

L'impact sur les riverains : les personnes vivant à proximité des éoliennes subissent les nuisances sonores générées par les machines et le mouvement des pales, des nuisances qui varient selon les conditions météorologiques. Les ombres portées en mouvement, projetées par les pales, constituent également une gêne pour les habitants dont les logements sont touchés.

Les partisans de ces projets, qui n'y sont pas directement exposés, n'ont pas à en subir les conséquences au quotidien. Ceux qui y sont confrontés méritent que leurs préoccupations soient prises au sérieux.

L'industrialisation de nos campagnes : éoliennes, parcs solaires, voies d'accès, fondations en béton et infrastructures électriques modifient le caractère de nos paysages ruraux. Si un projet pris isolément peut sembler acceptable, l'effet cumulé de ces aménagements successifs est bien différent.

Nos campagnes ne doivent pas se transformer en un immense site industriel, au détriment des paysages, du patrimoine rural et des habitants. Le caractère rural de Payroux et des communes avoisinantes mérite d'être préservé. Une fois ces paysages profondément altérés, il est impossible de leur redonner leur aspect d'origine.

Atteintes à l'environnement et effets cumulés : les parcs éoliens présentent des risques pour les oiseaux et les chauves-souris, perturbent les habitats et affectent les sols en raison des travaux de construction et des infrastructures annexes. Ces conséquences ne sauraient être ignorées au seul motif que l'électricité produite est d'origine renouvelable.

Je m'inquiète tout particulièrement du fait que les projets soient examinés individuellement, sans prise en compte suffisante de l'impact global combinant éoliennes et installations solaires à l'échelle de la région.

L'absence de carte facilement accessible offrant une vue d'ensemble complique la compréhension, pour les habitants, de l'ampleur des projets existants et envisagés. Les répercussions sur la faune, les terres agricoles, les paysages et nos villages doivent être évaluées à l'échelle du
130 territoire dans son ensemble, et non projet par projet.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Soyez assuré, en aucun cas l'installation éventuelle de ces machines ne permettra d'assurer une électricité décarbonée compétitive avec le nucléaire :

129 nucléaire : 4 à 6 g CO2/kwh

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet éolien.
Avec le contexte actuel, il est aujourd'hui essentiel de développer les energies renouvelables.
Le projet a été étudié avec rigueur (concertation, etudes environnementales, acoustiques, paysage), permettant ainsi de produire une energie locale.
128 Au delà des besoins en energies grandissant, ce projet présente aussi un interet pour le territoire car il va générer des retombées.

Bonjour,

Je me permets de donner mon avis sur ce projet car je vais régulièrement en vacances dans le coin ayant de la famille du côté de poitiers.
Je suis favorable au projet de Quinsac, en effet ces deux éoliennes viennent s'ajouter a un parc déjà existant et pourraient d'après les documents produire a elles seules les besoin de 12 a 16% de la com de com juste avec 2 éoliennes !
A l'heure des blocages de detroits décides par certains dirigeants discutables, il est important de sortir de cette dépendance et d'accélérer sur
127 les renouvelables pour decarbonner mais également pour notre souveraineté énergétique.
PARC EOLIEN DE QUINSAC, Payroux. 2 éoliennes d’une hauteur de 230 mètres bout de pale et d’un poste de livraison.
Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Nous souhaitons formellement nous opposer au nom de l'association Amis des paysages et de l'Environnement du Sud-Vienne au projet d’implantation de deux éoliennes de 230 mètres de hauteur à Quinsac, Payroux.
Le secteur est déjà saturé par la présence d’éoliennes, et l’impact cumulé des installations existantes et des nouveaux projets atteint un niveau où le caractère rural du paysage est progressivement perdu. L’ajout de deux éoliennes d’une hauteur aussi exceptionnelle ne ferait qu’aggraver cette situation.
L’impact visuel serait considérable. Avec une hauteur de 230 mètres, ces éoliennes domineraient les paysages sur une très grande distance et
126 seraient particulièrement visibles depuis les villages voisins, les habitations, les routes et les chemins publics. Le mouvement permanent des
Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur.

Ce projet éolien ne prétend évidemment pas résoudre à lui seul le problème du changement climatique ou les besoins énergétiques de la
125 France.Mais ce n'est pas une raison pour ne pas le réaliser.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous écris, en tant que co-président a l'Association Amis des Paysages et de L'Environnement du Sud-Vienne, parce qu'il y a plusieurs choses qui se démontrent forcément par la lecture de ces contributions :

1. Tout le processus et les dossiers de ces projets sont devenus loin au-delà de la compréhension de nous, les citoyens-riverains, sollicités pour nos commentaires à chacune de ces EPs qui ne cesse de se multiplier. Attendre qu'une personne qui travaille toute la semaine, en rentrant le soir, se dévouerait à quelques heures d'étudier de gros documents (produits par les promoteurs avec beaucoup de « copier-coller ») et puis se mettrait à composer des arguments de haute gamme contre une telle ou telle proposition... vous comprendrait bien comment c'est invraisemblable.

Non : les habitants s'expriment de la brise-cœur de voir les ravages de leurs paysages et leurs hameaux bien-aimés, pendant qu'ils règlent des factures d'électricité qui ne cessent de monter (et ne parlons pas d'une « guerre au Moyen-Est » : c'est un doublement réel depuis 2009, ou par 1.5 depuis dix ans. Et c'est triste de voir dans une « démocratie » qu'il y a des gens qui sont vivement sensibles à la politique des « énergies
124 renouvelables » qui partagent maintenant toutes les communes en cause, qu'ils ne participent à cette EP que dans l'anonymité. Qu'est-ce que

Je suis défavorable à ce projet pour des raisons de saturations.Nous avons trop de parc éoliens d'implantés dans nos campagnes à proximité de ce nouveau projet . Je suis pour un développement participatif avec les seuls acteurs de proximités que sont les habitants accompagnés par
123 l'état . La production d'énergie est bien commun.

Je prends le temps d'écrire ma contribution en faveur de ce projet éolien.

En effet, tous les avis sont entendables et doivent être respectés et je pense qu'il est important de pouvoir se mettre d'accord sur des données objectives.

J'attire votre attention sur l'aspect environnemental tout d'abord. La situation est alarmante avec l'augmentation des conditions climatiques extrêmes, qui engendre des millions de dégâts matériels, qui impacte nos conditions de vie et nos ressources agricoles (moins 1% de rendement agricole par an en moyenne). A ce jour, toutes les régions de France sont touchées .... les inondations, les incendies peuvent survenir chez nous !!!

J'attire également votre attention sur la situation financière de notre pays et de nos instances locales. La population a besoin d'un socle de base (commerce, santé, éducation, infrastructure routière et énergétique) stable qui coûte de plus en plus chère. Les territoires n'ont plus beaucoup d'argent et au lieu d'augmenter les impôts, il serait intéressant d'être pragmatique et de profiter de la fiscalité des éoliennes. Elles permettent également d'atteindre l'objectif de neutralité carbone de 2050 et certainement cela pourrait permettre de ne pas payer d'amende à l'Europe pour non respect des engagements.

A l'heure de la mondialisation et d'une critique généralisée d'un made in France qui n'existerait plus, les parcs éoliens français permettent de produire de l'électricité en France sans dépendre d'approvisionnement étranger. Cela permet de cadrer le prix de l'énergie éolienne et de garantir une compétitivité de l'industrie française.

Vous l'aurez compris, je suis favorable à l'installation des énergies renouvelables et notamment à la réalisation du parc éolien de Quinsac.

122 Cordialement.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitante de Saint-Martin-l'Ars, je souhaite exprimer mon opposition au projet de parc éolien de Quinsac, situé sur la commune de Payroux.

Je considère que notre territoire accueille déjà beaucoup trop d'éoliennes et que l'implantation de nouvelles machines doit être examinée au regard de l'ensemble des installations existantes et des projets en cours, et non de manière isolée.

Je suis particulièrement préoccupée par les effets cumulés de ces installations sur notre cadre de vie. Notre campagne possède un paysage rural, un patrimoine naturel et une qualité de vie auxquels je suis attachée. La multiplication des éoliennes transforme progressivement nos horizons et soulève la question de la saturation visuelle de notre territoire.

Le projet prévoit deux éoliennes atteignant 230 mètres en bout de pale. Cette hauteur me semble particulièrement préoccupante dans un secteur où la présence de l'éolien est déjà importante. Je souhaite que l'impact réel de ces nouvelles machines soit apprécié depuis les villages, les habitations et les espaces de vie du secteur.

Je m'interroge également sur les conséquences cumulées de ces installations pour la biodiversité, notamment pour les oiseaux et les chauves-souris, ainsi que sur la prise en compte des nuisances potentielles pour les riverains.

La transition énergétique ne peut pas, à mes yeux, se résumer à multiplier les installations sans tenir suffisamment compte des capacités d'accueil du territoire et de l'avis de ses habitants.

Je demande donc que soient examinés de manière approfondie et transparente les effets cumulés des parcs existants, autorisés et projetés, notamment en matière de paysage, de biodiversité et de cadre de vie.

Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit rendu sur le projet de parc éolien de Quinsac.

121

Non à ce projet destructeur de la richesse de nos territoires ruraux.
Nos terres sont pour nourrir le vivant et pas pour enrichir les lobbies avec une pseudo électricité écologique.
Les arguments qui prétendent que ces gros chantiers sont écologiques sont des mensonges abominables

120 Cordialement

119 Je suis contre trop d'éolienne dans le sud vienne

118 Veuillez prendre en compte notre opposition à ce nouveau projet éolien

Ce nouveau projet éolien contribue de nouveau à la dégradation de notre paysage, l'alignement des installations sur notre secteur devient oppressant.
Ma commune et celles environnantes ont déjà suffisamment contribué.

117 Oui aux aux énergies alternatives.NON à ce projet asphyxient.

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
Il y a toujours énormément de contribution négative lors de ce genre ce consultation. Ce sont surtout le fait de personnes opposés de principe à l'éolien ou parce que le projet se trouve près de chez eux. C'est humain. Le fameux "pas dans mon jardin". Mais on s'oppose toujours de projets a proximité de chez soi mais quand cela concerne les autres on sen fiche. J'aurai apprécié que ces personnes se mobilisent contre le centrées d'enfouissement de déchet près de chez moi. Je préfère 100 fois de l'éolien qu'une décharge près de chez moi. Au moins l'éolien apporte un bénéfice énergétique. Oui a ce projet même si je sais que mon soutien sera dénigré par les personnes opposée.

116 Veuillez agréer monsieur le commissaire enquêteur mes salutations respectueuses.
Pour information :

hauteur poteau électrique :

Basse Tension : 9-12m
Haute Tension A : 12-15m
Haute tension B : 20-60m
Hauteur 2 tours Civaux 178m

Plus de 100 aérogénérateurs dans l'aire d'étude de 20km à des hauteurs de 150 à 180m

Civaux n'est pas dans l'aire d'étude ...

Comment comparer des aérogénérateurs de 230 DEUX CENT TRENTE METRES de haut avec des poteaux de 9 à 60 m ?

115 Dire, puisque cette région est saturée, cela peut l'être encore plus ? Quel cynisme !

Je suis contre l'implantation de ces éoliennes qui vont défigurer le paysage déjà bien agressé par un champ d'éoliennes voisin. Au lieu
114 d'implanter des éoliennes à tout va ,on ferait mieux d'éduquer les gens à consommer mieux et moins.
J'ai habité autrefois à 3 kms de Payroux. Je n'ai pas envie que les paysages de mon enfance soient abîmés !!! Je suis donc contre ce nouveau projet éolien. Le ciel est déjà saturé d'éoliennes : trop c'est trop ! Si nous n'avons pas assez d'énergie, nous pédalerons et jetterons nos
113 téléphones portables....

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons beaucoup d'éoliennes dans le Sud Vienne, c'est un fait.

Nous avons aussi beaucoup de lignes électriques et pylônes haute tension avec la présence de la centrale nucléaire de Civaux.

Ces poteaux électriques et les cheminées de la centrale marquent aussi le paysage de la Vienne.

On se pose souvent la question du nombre de poteaux d'éoliennes mais jamais du nombre de pylônes électriques et je pense que ces derniers sont plus nombreux.

Pourtant, dans ce cas on ne parle pas de saturation ou de défiguration du paysage.

Or il s'agit bien de deux éléments qui produisent de l'électricité, de façon différentes mais aussi de façon complémentaire.

N'y aurait-il pas deux poids deux mesures ?

112 Cdt
Je suis trés favorable pour ce projet éolien qui va dans le sens de la protection de la planete, c est de l energie ecologique qui vient renforcer le
111 réseau électrique.
Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite apporter mon soutien à ce projet éolien. La Vienne est un département ou trouver un emploi est compliqué à trouver en dehord de Poitiers et son agglomération. Il y a certes le tourisme mais cela reste une activité fragile (nous l'avons vu lors du covid).

L'éolien apporte de l'emploi et de la formation dans notre territoire rural. Il y a une base de maintenance à Lussac-les-châteaux avec 30 employés par exemple. Ce n'est pas rien 30 emplois au sein de notre territoire. Si l'on compare cela avec l'emploi développé par l'abbaye de la Réau (très belle abbaye au passage que j'apprécie découvrir indépendamment de la présence d'éoliennes dans le secteur), à priori 3 emplois, la dynamique est différente même si chaque emploi compte !

Une base de maintenance va encore voir le jour à Savigné avec des emplois à la clé. Cela permet à des familles de s'installer ou de rester et de faire vivre notre territoire. Nous en avons grand besoin car nous perdons des habitants.

110 Je vous remercie de prendre en compte mon avis dans votre rapport.

Je veux porter à votre connaissance la jurisprudence mise en œuvre initialisée par la DREAL Rhône Alpes et réaffirmée le 19-2-2026 (24LY02643) par la Cour Administrative d'appel de Lyon. La Cour a indiqué qu'une situation d'écrasement était certaine en effectuant le calcul suivant : vous additionnez la hauteur du mât d'éolienne avec la différence d'altitude entre les habitations les plus proches et le pied du mât et vous multipliez par 5 le total ainsi obtenu. Ce chiffre constitue la distance minimale entre l'éolienne et l'habitation la plus proche, distance en deçà de laquelle on se trouve face à une situation d'écrasement. Ici, si l'on prend l'altitude à laquelle se trouve Maillé, 140 mètres, et celle du pied de mât de l'eolienne la plus proche,150 mètres, si on additionne la taille du mât,150 mètres, et la différence de niveau,10 mètres, le tout multiplié par 5, la distance minimale pour éviter l'écrasement est de 800 mètres. On pourrait faire le même calcul que les magistrats de Lyon pour les hameaux des Minimes, de la Croix Rouge et de la Valette et on aboutirait au même constat d'écrasement.

109 Pour cette raison, ce projet ne peut prospérer.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de revenir sur mon explication concernant la suppression des haies sur les chemins d'accès aux sites d'implantation de ces éoliennes car le promoteur s'est contenté de ne pas répondre à la question posée. Après avis d'un expert foncier judiciaire , il est possible d'affirmer que le chemin d'accès doit avoir une largeur minimale de 7 mètres et que chaque virage implique que les haies de bordures du chemin soient détruites et que le convoi empiète sur les propriétés voisines (et y impose un remblai) pour effectuer sa giration. Les pales d'éoliennes mesurant 75 mètres posées sur des camions transporteurs de 5,50 mètres de largeur, le passage sur ces chemins suppose que les haies situées au moins sur un côté du chemin soient détruites en totalité. Je réaffirme donc que la maitrise foncière n'est pas complète et que la compensation des haies détruites n'existe pas.

108 Je vous remercie d'en tenir compte.

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'une des réponses du promoteur éolien confirme les inquiétudes légitimes des habitants demeurant à proximité du projet. Le promoteur nous assure que sur le marché de l'éolien on ne trouve plus aujourd'hui de machines plus petites que celles qu'il entend imposer. C'est totalement faux et il ne manque pas d'enquêtes ou de consultations publiques en cours à travers le pays pour vous le prouver. Et, cherchant à justifier son choix, le promoteur nous précise qu'il existe la procédure du Porter A Connaissance (PAC) qui permet de changer de modèle d'éolienne une fois que le préfet a délivré l'autorisation environnementale. Rien ne nous dit que l'incertitude qu'il laisse apparaître sur le type d'éolienne, environ 230 mètres, ne cache pas en réalité la volonté d'implanter des machines de 250 à 270 mètres qui seront encore plus rentables. Quand le promoteur parle de caractéristiques d'éoliennes "non figées " on peut douter de sa sincérité. Cette interrogation rejoint le flou artistique que ce même promoteur emploie pour tenter de justifier un facteur de charge supérieur à celui couramment observé sur des parcs éoliens en fonctionnement.

107 Ces imprécisions sciemment entretenues méritent d'être prises en considération dans votre avis.

Monsieur le commissaire enquêteur,
J'ai pris connaissance des réponses formulées par le promoteur éolien sur certaines contributions et j'ai bien compris que le choix du gigantisme pour ces deux eoliennes n'avait qu'une explication à l'exclusion de toutes les autres, la rentabilité maximale de ces machines. Peu importe l'impact sur les habitations voisines (dont il n'est d'ailleurs jamais question) , peu importe également le risque évident pour la biodiversité car chacun comprend que le balayage d'un rotor de 150 mètres de diamètre est beaucoup plus dangereux que celui d'un rotor de 100 mètres de diamètre.
À aucun moment, n'est question de la rupture d'échelle provoquée par ces machines comparées aux dimensions de celles du parc de Cernay (150 mètres), Coulombiers (150 mètres) Lusignan (145 mètres). On est loin d'un motif d'intérêt public puisqu'il s'agit uniquement de rentabilité.

106 Je vous remercie de tenir compte de cet avis.

Projet éolien d'Aterric – parc de Quinsac étude acoustique d'Echopsy : objectif du bridage

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans ma contribution n°95 du 23 septembre 2026, j'ai formulé un commentaire se rapportant à l'objectif du bridage comme suit :

« C'est l'occasion de rappeler que le but du bridage (PGA : Plan de Gestion Acoustique) consiste le plus souvent à obtenir un bruit ambiant inférieur ou égal à la limite réglementaire, 5dB(A) de jour et surtout 3 dB(A) de nuit pour éviter le calcul de l'émergence. »

En fait ce commentaire incomplet trahit complètement la réalité et ma pensée. Je tiens donc à corriger cette erreur bien involontaire.

Je voulais écrire : « C'est l'occasion de rappeler que le but du bridage (PGA : Plan de Gestion Acoustique) consiste le plus souvent à obtenir un bruit ambiant inférieur ou égal à la limite réglementaire de 35 dB(A), pour éviter le calcul de l'émergence ».

Je vous prie de bien vouloir excuser cette erreur et vous renouvelle mon opposition formelle à ce projet.

105 T. de SAINT VICTOR

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire pour vous formuler mon avis FAVORABLE au projet éolien situé sur la commune de Payroux.

Il est indispensable pour la France d'augmenter son indépendance énergétique. Les seules énergies le permettant sont les renouvelables qui sont basées sur des ressources gratuites et qui ne feront jamais défaut. Grâce à elles, nos importations de pétrole, de gaz et d'uranium, provenant souvent de pays peu recommandables, pourront diminuer.

Ce projet éolien s'inscrit je crois dans cette démarche. Il sera composé de deux éoliennes qui auront selon moi un faible impact sur leur environnement.

Vous remerciant par avance de prendre en compte mon avis.

Bien cordialement,
104 Alexis M

Les éoliennes, c'est comme les pompes à chaleur. C'est bien au début quand ça fait pas de bruit, puis au bout de quelques années, on ne peut
103 plus passer devant sans entendre continuellement la pale tourner et frotter sur l'engin.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous nous opposons avec la plus grande détermination à l'installation de nouveaux aérogénérateurs de 230 m bout de pale à Payroux, soit à moins de 5 km de cette abbaye du XIIe, joyau de l'architecture romane, classée au titre des Monuments Historiques et destiné à devenir un lieu touristique, culturel et cultuel majeur du Poitou, rayonnant en France, en Europe et à l'international, site constituant en outre un axe avec l'Abbaye de Charroux et l'Abbaye de Saint-Savin.

Sauvegarde d'un patrimoine inestimable

En 2019, lors d'un passage dans le Poitou, Alain de Saint Leger qui a des attaches familiales locales qui remontent au XIIe siècle, a visité l'Abbaye de La Réau ; ce fut un véritable coup de foudre. Sa volonté de sauver un patrimoine religieux était ancrée en lui depuis longtemps, seulement la rencontre avec l'abbaye n'avait pas encore eu lieu.

Percevant la rareté et la potentialité de ce sublime patrimoine monumental, il décide de l'acquérir et d'y consacrer les ressources humaines et financières du groupe pour le sauver de la ruine. Pour ce faire, il choisit d'adosser le bien à son groupe immobilier L'Abeille afin de le faire bénéficier de son expertise solide et reconnue. La SNC Abbaye Royale de La Réau est fondée, elle gère désormais le bien.

Ainsi, le groupe et sa structure dédiée vont s'attacher à restaurer la totalité (intérieurs comme extérieurs) des bâtiments classés au titre des Monuments Historiques dans la perspective d'embellir le site et l'accueil des visiteurs et d'y créer des activités économiques, culturelles et cultuelles pérennes.

Le développement touristique du Haut-Poitou est un enjeu local important et la volonté affichée du groupe est de participer à cette redynamisation, précisément en faisant du site de l'Abbaye Royale de La Réau un lieu d'attractivité majeur pour le tourisme.

Le Sud Vienne est méconnu des touristes malgré son patrimoine exceptionnel, raison supplémentaire pour être créatifs et innovants afin de développer le tourisme et la mise en
102 valeur des sites. Les éoliennes saturant le département de la Vienne jouent déjà un effet de rejet, comment imaginer qu'un nouveau parc en

Monsieur le commissaire,

Je suis depuis plusieurs années les projets de développement des énergies renouvelables en France, et plus particulièrement dans ma région.

Pas par curiosité, mais parce que le dérèglement climatique est désormais une réalité que nous vivons : canicules, sécheresses, feux de forêts, inondations, évolution de la biodiversité... Et nous savons que nous devons aujourd'hui nous adapter à ces changements.

Cette adaptation passe aussi par notre façon de produire et de consommer l'énergie. Nos logements, nos transports, nos entreprises et nos industries ont besoin d'électricité, et ce besoin continuera d'être important.

Nous disposons aujourd'hui de technologies capables de produire cette électricité autrement. L'éolien en fait partie. Il ne réglera pas à lui seul le problème du dérèglement climatique, mais il constitue, avec les autres moyens de production bas-carbone, l'une des solutions que nous devons mettre en œuvre.

C'est l'addition de ces solutions, mises en place les unes après les autres, qui nous permettra de limiter les effets du dérèglement climatique et de préparer un avenir dans lequel notre génération et celles qui suivront pourront encore s'adapter.

L'éolien est une technologie mature, réglementée, encadrée et suivie. Lorsque nous avons du vent et des territoires capables d'accueillir ces installations, je pense qu'il faut savoir utiliser cette ressource.

Nos paysages ont toujours évolué avec nos sociétés et nos besoins. Ils continueront d'évoluer. La question est aussi de savoir quel paysage et surtout quel environnement nous souhaitons transmettre aux générations suivantes.

C'est donc sans ambiguïté que j'émets un avis favorable au projet éolien « PARC EOLIEN DE QUINSAC».

Monsieur le commissaire, je vous remercie de bien vouloir comptabiliser cet avis favorable, car les personnes favorables aux énergies renouvelables sont, malheureusement, souvent les plus silencieuses.

101 David Boyer

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris car à l'inverse de nombreux opposants qui se sont exprimés, je viens très régulièrement dans les environs de Usson-Du-poitou visiter de la famille et des amis.

Si je ne vais pas bénéficier directement des retombées du parc car je n'y séjourne que pendant mes vacances, je vais bénéficier, tout comme mes enfants des retombées environnementales, ce projet contribuant de façon efficace et significative à l'échelle du territoire à la réduction de notre consommation d'énergie fossile et importée (uranium par exemple).

En rapportant près de 5 milliards d'euros à l'Etat en entre 2020 et 2025, l'éolien ne se montre pas seulement écologique et durable, mais aussi rentable tout en maitrisant la flambée des prix liée au gaz et au pétrole dont nous dépendons !

Il faut se réveiller : 8000 éoliennes en France et les hôpitaux ne sont pas remplis de gens malades qui ne dorment plus ! Les riverains des parcs éoliens n'ont pas fui les campagnes et les oiseaux meurent plus des pesticides que des mouvements de pales.

Certes les éoliennes peuvent avoir un effet sur l'avifaune locale, mais cet effet est mesurable et mesuré, même lorsque les éoliennes sont en services si j'ai bien compris. Qu'est ce qui est plus dangereux pour l'environnement : 2 éoliennes qui tournent ou bien bien la N10 et N147 à proximité que tous nous utilisons !

De loin vous l'aurez compris je préfère vivre au milieu d'éoliennes que j'aperçois d'ailleurs autour de moi (je vis dans l'Aube), plutôt que de centrales au gaz ou nucléaire qui contribuent à polluer notre environnement et que nous ne voyons pas.
MOI ET TOUTE MA FAMILLE APPORTONS NOTRE SOUTIEN AU PROJET !

En espérant que votre avis portera sur une nécessité urgente et planétaire, plutôt que sur l'avis de riverains frustrés et contestataires ne proposant aucune solution alternative, opposés à toute évolution de leur cadre de vie, pourtant indispensable et positive pour les générations futures.

Cordialement
Daniel H.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vivre à la campagne, dans une zone industrielle !

sic promoteur :"Ainsi, on peut en conclure qu'aucun effet d'encerclement ni de saturation visuelle ne pourra s'observer au niveau de la commune de Payroux." !

Cette région est saturée (pièce 1), dire que ces machines de 230m (DEUX CENTS TRENTE METRES) de haut n'augmenteront pas la saturation, c'est un profond mépris pour l'habitant !

99 Non a ce projet, ni ici, ni ailleurs !

Parc éolien de Quinsac à La Jarroue-Payroux – étude acoustique d'ECHOPSY pour le promoteur Alterric : lapsus et doublon

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En relisant ce matin quelques-unes de mes contributions sur l'étude acoustique réalisée je viens de m'apercevoir que, dans des contributions n°94 et 95, à la suite d'un lapsus, j'ai attribué par erreur la réalisation de l'étude acoustique à Alterric, le promoteur éolien, à la place d'ECHOPSY, le bureau d'études acoustiques.

Je vous prie de bien vouloir m'en excuser, de même pour la répétition de ma contribution n°96 par la n°97 identique, erreur bien involontaire dont j'ignore la raison.

Bien évidemment, cela ne modifie en rien mon opposition à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

98 T. de SAINT VICTOR

Parc éolien de Quinsac à La Jarroue-Payroux – étude acoustique – Absence de cartes de courbes isophones

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans l'étude acoustique d'ECHOPSY pour le compte d'Alterric pour le projet éolien de La Jarroue-Payroux à Quinsac, on ne trouve aucune carte d'isophones permettant de visualiser « sur le terrain » les résultats de l'étude.

C'est très surprenant car indispensable et très parlant.

Il faudrait y trouver les cartes d'isophones pour les différents modèles d'éoliennes envisagés, les différents secteurs de vent étudiés (SO le principal, NE le secondaire), ce pour plusieurs vitesses de vent, ainsi que la carte des isophones au périmètre de mesure du bruit de l'installation.

Cette absence est inadmissible car elle met en doute le sérieux, compétences et capacités du bureau d'étude ECHOPSY, ainsi que la complétude de l'étude acoustique.

Devant ce constat inattendu je confirme mon opposition à ce projet.

Veuillez accepter, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

97 T. de SAINT VICTOR

Parc éolien de Quinsac à La Jarroue-Payroux – étude acoustique – Absence de cartes de courbes isophones

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans l'étude acoustique d'ECHOPSY pour le compte d'Alterric pour le projet éolien de La Jarroue-Payroux à Quinsac, on ne trouve aucune carte d'isophones permettant de visualiser « sur le terrain » les résultats de l'étude.

C'est très surprenant car indispensable et très parlant.

Il faudrait y trouver les cartes d'isophones pour les différents modèles d'éoliennes envisagés, les différents secteurs de vent étudiés (SO le principal, NE le secondaire), ce pour plusieurs vitesses de vent ainsi que la carte des isophones au périmètre de mesure du bruit de l'installation.

Cette absence est inadmissible car elle met en doute le sérieux et les compétences et capacités du bureau d'étude ECHOPSY, ainsi que la complétude de l'étude acoustique.

Devant ce constat inattendu je confirme mon opposition à ce projet.

Veuillez accepter, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

96 T. de SAINT VICTOR

Parc éolien de Quinsac à La Jarroue-Payroux – étude acoustique – Synthèse des émergences sonores (avant réduction) pages 53 à 63 et synthèse des émergences sonores après bridage (PGA : plan de gestion acoustique) pages 64 à 69 : remarques générales

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La lecture des pages 53 à 69 de l'étude acoustique d'Alterric sur la synthèse des émergences sonores, avant réduction et après bridage, montre que trois points sont particulièrement impactés par le bruit :
- par vents de NE, secteur secondaire : Chez Navette,
- par vents de SO, secteur principal : La Valette_M et La Valette.

Les éoliennes Nordex, N149 de 4,8 MW et N149 de 5,9 MW, sont plus bruyantes que l'éolienne Vestas V150 de 6,0 MW. C'est une généralité.

L'impact sonore du champ de La Jarroue-Payroux à Quinsac est tel que pour éviter des émergences sonores non réglementaires il est nécessaire dans certains cas de prévoir l'arrêt de E2, la plus au sud, pour des vents relativement faibles de seulement 4 m/s.

C'est un comble !

Pourquoi installer un nouveau parc éolien alors que l'on sait déjà au stade des études qu'il faudra, dans certaines conditions, arrêter l'une des éoliennes ???

Evidemment un projet à une seule éolienne n'a aucun intérêt sauf dans le cadre de l'extension d'un parc existant.

Voilà la preuve que ce nouveau projet éolien est de trop et que la distance de 500 m des habitations, critère principal de sélection des sites avec la maîtrise foncière, non le « gisement éolien », n'est pas adapté.

Le promoteur, avec Alterric auteur de l'étude acoustique, se gardent bien de donner des détails sur cette période d'arrêt forcé, notamment, après analyse fine de la rose des vents et des données météorologiques long terme du site, la durée, le pourcentage de temps et la fréquence de ces arrêts.

Parc éolien de Quinsac à La Jarroue-Payroux – étude acoustique – Absence de fiches météorologiques pendant la campagne

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La campagne de mesure du bruit résiduel s'est déroulée du 12 décembre 2019 au 8 janvier 2020 aux quatre points de mesures.

A la page 16 de l'étude acoustique, on peut lire, au point 2.3.2 Critères d'analyse : « L'absence de pluie : les périodes de pluie sont retirées de l'analyse grâce aux données provenant de pluviomètres ».

De même à la page 17 : « L'exploitation du nuage de points se fait via : Un tri effectué sur les mesures pour retirer les périodes non représentatives pour l'analyse (pluie, conditions bruyantes spécifiques, etc.) »

On cherche en vain dans le dossier d'Alterric, les fiches météorologiques journalières normalement établies pour chaque point de mesures : vent : force et direction, température, pluie...

On ne sait rien des conditions météorologiques journalières observées aux 4 points de mesure.

Ces fiches expliqueraient peut-être le faible nombre apparent (seulement ?) de points dans les nuages de points de bruit résiduel ?

Encore une fois, il n'existe pas non plus de tableau du nombre d'échantillons par classe de vent, pour tous les scénarios.

Ce manque est tout à fait anormal !

Pour cette raison et bien d'autres, je suis fortement opposé à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mon profond respect.

94 T. de SAINT VICTOR

Parc éolien de Quinsac à La Jarrade-Payroux - Etude acoustique - Synthèse des impacts acoustiques, pages 48 à 55

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La présentation des résultats des calculs de bruit par ECHOPSY, pour toutes les hypothèses de modèles d'éoliennes et tous les scénarios, vents de SO et NE, de jour et de nuit, est atypique.

Elle est peu pratique et surtout ne permet pas d'avoir une idée complète de la situation.

Il est fortement regrettable qu'ECHOPSY n'ait pas adopté une présentation différente avec un tableau par scénario et modèle de machines donnant respectivement en colonnes, pour les vitesses de vent :
- la valeur du bruit résiduel,
- le bruit particulier de chaque champ (projets de Quinsac, Les Courtibeaux et Les Pâtureaux),
- le bruit ambiant cumulé, somme logarithmique du bruit résiduel sans prise en compte des champs voisins, et des bruits particuliers de ces trois champs,
- l'émergence calculée pour les cas de bruit ambiant cumulé supérieur à 35 dB(A).

Voir les pièces jointes.

Cette présentation classique, beaucoup plus parlante et condensée, permet de voir l'évolution de tous les types de bruits et l'émergence en fonction de la vitesse du vent, mais surtout de calculer facilement l'émergence, même pour des bruits ambiants inférieurs à 35 dB(A), limite réglementaire du calcul, pour lesquels elle n'apparaît pas dans les tableaux.

Il arrive en effet dans certains projets que l'émergence pour un bruit ambiant cumulé inférieur à 35 dB(A) atteint des valeurs importantes dépassant 5 dB(A) de jour et 3 dB(A) de nuit, remarque parfois formulée par la MRAe.

Il faut savoir que le droit commun en matière de lutte contre le bruit ne fixe aucun niveau de bruit ambiant en-deçà duquel l'émergence n'est pas limitée, mais seulement une émergence admissible.

Parc éolien de Quinsac à La Jarrouge Payroux – Etude acoustique – Modélisation du site et paramètres de calcul, pages 39 à 43.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Au point 4.2 Modélisation du site, ECHOPSY précise que le logiciel iNoise® a été utilisé pour réaliser le calcul du bruit.

Ce logiciel iNoise® est une véritable noire.

ECHOPSY ne fournit aucune explication sur ce logiciel de calcul. Sauf erreur, dans le lexique en annexe, on ne trouve aucun détail, pas même commercial.

Dans l'étude, on recherche en vain la modélisation 2D, voire 3D, du site. C'est totalement anormal. Quel que soit le type de calcul, il est indispensable de fournir le modèle utilisé : c'est le B-A-BA !

Les seuls très maigres commentaires de la page 41 sont insuffisants et abscons pour le néophyte !

La justification du choix du coefficient de sol =0,6, supérieur aux recommandations de la norme ISO 9613-2 :2024 (G = 0,5) n'est même pas faite.

Pourquoi introduire un coefficient de sol plus absorbant que le standard, donc minimisant la propagation du bruit et l'impact sonore ? Paraît-il cohérent avec les observations de terrain ?

Seuls sont définis à la page 42 quelques paramètres de calcul.

Comme signalé ci-avant, on aimerait trouver en complément de la Carte 9 : carte complète de la simulation du projet, le modèle au moins 2D, voire 3D.

Bref, cette partie de l'étude est remarquable pour l'absence quasi-totale d'effort didactique.

Parc éolien de Quinsac à La Jarroue-Payroux – étude acoustique – Prise en compte du bruit particulier du parc éolien des Pâtureaux dans le bruit résiduel

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Pages 37 et 38, ECHOPSY intègre le bruit particulier du parc éolien des Pâtureaux dans le bruit résiduel du projet du parc de La Jarroue-Payroux à Quinsac.

Comme expliqué dans ma contribution n°88 du 22 septembre 2026 à 12h16, cette prise en compte qui diminue l'émergence, est totalement injustifiée.

Un coup d'œil rapide sur les 4 tableaux de la page 38, synthèse des bruits résiduels complétés pour les deux secteurs de vent, le principal de SO et le secondaire de NE, montre que cette prise en compte a cependant peu d'impact si ce n'est de différencier la valeur du bruit résiduel aux points des récepteurs de calcul soi disant identiques.

Pour toutes ces raisons, en particulier celles développées dans ma contribution n°88, je suis opposé à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'expression de ma considération distinguée.

91 T. de SAINT VICTOR

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 34 de l'étude acoustique, ECHOPSY introduit 2 récepteurs de calcul supplémentaires :
- La Valette qui aurait des caractéristiques acoustiques identiques au point de référence La Valette_M, points peu éloignés l'un de l'autre,
- La Fougeraie, « identique » à Quinsac_M, mais séparés de 720 m (selon la Carte 6 : récepteurs de calcul au complet de la page 34) avec un environnement différent.

En effet, le point La Fougeraie est protégé des vents de nord-est, secteur secondaire, alors que Quinsac ne l'est pas.

En outre, il est plus éloigné des éoliennes du parc des Courtibeaux : différence de 342 m. La Fougeraie est à approximativement 1.656 m de l'éolienne la plus proche du parc des Courtibeaux, Quinsac à 1.314 m seulement.

Sachant l'influence primordiale pour le bruit lié à la distance, puisque ECHOPSY a intégré dans le bruit résiduel l'impact des parcs voisins, il est difficile d'admettre que les points La Fougeraie et Quinsac sont identiques du point de vue acoustique et auraient les mêmes valeurs de bruit résiduel.

Le motif figurant au Tableau 8 de la page 34, « distance et contexte acoustique comparable », sans « s », justifiant l'identité acoustique des récepteurs La Fougeraie et Quinsac_M est bien difficile à admettre.

Cette hypothèse peu justifiée fausse la suite de l'étude acoustique, notamment le calcul de l'émergence au point récepteur acoustique supplémentaire La Fougeraie.

Pour ces raisons, je suis fortement opposé à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

90 T. de SAINT VICTOR

Parc éolien de Quinsac à La Jarrouge Payroux – étude acoustique – Pondération de type A et infrasons

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans l'étude acoustique d'ECHOPSY la notion de dB(A), décibel de pondération A, fait son apparition pour la première fois à la page 15.

Les notions suivantes devraient être clairement expliquées : niveau de pression (du bruit), niveau équivalent, pondération A, analyses spectrales, durée d'intégration LAeq.

Celles-ci ne signifient rien pour le commun des mortels.

Le choix de pondération A, dB(A), n'est pas réellement justifié.

ECHOPSY ne considère que la pondération de type A (mesure de bruit en dBA, aussi noté dB (A)) qui correspond effectivement à la sensibilité de l'oreille humaine mais ne tient pas compte des infrasons et basses fréquences. Cf. arrêté du 26 août 2011.

C'est un véritable déni entretenu par le lobby éolien : « Tout ce que vous n'entendez pas ne peut pas vous nuire », aujourd'hui complètement démonté.

Si les infrasons ne sont pas audibles, ils sont cependant perceptibles par le corps humain, sans oublier les animaux, et induisent sur de nombreux sujets des troubles, caractéristiques du symptôme de l'éolien (en anglais, Wind Turbine Syndrome (WTS)), reconnu en mai 2017 par l'Académie Nationale de Médecine et aujourd'hui par l'arrêt de la Cour d'Appel de Toulouse, 3ème chambre, du 8 juillet 2021, n° 20/0138.

Le promoteur Alterric et ECHOPSY ayant réalisé l'étude acoustique ne peuvent plus ignorer cet arrêt et, comme le fait bon nombre de promoteurs éoliens, prétendre que les troubles constatés ne seraient dus qu'à un effet nocebo... développé aussi par les animaux !

Cette « élimination » des infrasons est d'autant plus surprenante et anormale qu'ils constituent une part prédominante des émissions sonores des éoliennes, ce d'autant plus qu'elles sont de grande taille. C'est bien le cas de éoliennes envisagées, 230 m à bout de pales et rotor de 150 m
89 de diamètre.

Parc éolien de Quinsac - étude acoustique - contexte éolien et effets cumulés : pages 12 et 13

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Aux pages 12 et 13 de son étude acoustique, ECHOPSY définit le contexte éolien du projet et sa méthode d'analyse des effets acoustiques cumulés avec les parcs voisins.

Il fait notamment référence, sans le citer expressément, au chapitre 7.6 du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres selon lequel pour la détermination du bruit résiduel, donc le calcul de l'émergence, il faudrait intégrer lors de la mesure du bruit résiduel du parc en cours d'étude le bruit de fonctionnement des parcs voisins (non gérés par le même opérateur) .

Sachant que l'émergence est supposée mesurer la gêne acoustique générée par les parcs éoliens cette hypothèse n'a aucun sens physique car elle revient à discriminer les bruits selon le nom de l'ICPE qui la génère. L'oreille des riverains impactés n'a cure de cette distinction.

De plus, cette méthode d'ECHOPSY minimise l'émergence en augmentant le bruit résiduel mesuré pendant la campagne de mesures acoustiques.

En effet l'émergence est la différence arithmétique entre le bruit ambiant, tous les parcs en fonctionnement, et le bruit résiduel vierge de tout fonctionnement éolien.

Cette méthode, non suivie par ECHOPSY, est pourtant consacrée par l'arrêt "BLANZAY" rendu par le Conseil d'Etat le 2 mai 2025 (491871) pris au visa de l'article R 122-5 du code de l'environnement.

Le Conseil d'Etat, interprétant strictement ce texte, exige que l'évaluation du bruit résiduel doit se faire SANS Y INCLURE le bruit de fonctionnement des installations voisines en fonctionnement ou projetées (si elles ont fait l'objet d'un avis de la MRAE ou d'une enquête publique).

Partant de cette constatation, je ne peux que m'opposer à ce projet d'Alterric de La Jarroue Payroux à Quinsac. De ce fait il ne peut pas
88 prospérer.

Projet éolien d'Alterric à Quinsac – étude acoustique – Résultats des mesures aux 3 autres points, pages 23 à 31 : Chez Navette, Quinsac et La Valette

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Les remarques formulées, de forme et de fond, sur le point de mesures Aux Minimes (ma contributionn°86 du 22 septembre 2026 à 11h32) peuvent être répétées pour les trois autres points de mesures : Chez Navette, Quinsac et La Valette.

S'agissant de la pertinence et représentativité des résultats de la campagne de mesures, je renouvelle mon opposition à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

87 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'Alterric à Quinsac – étude acoustique – pages 20 à 22 : Résultats des mesures aux Minimes

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Aux pages 20 à 22 de son étude acoustique, ECHOPSY présente le résultat de ses mesures de bruit résiduel aux Minimes.

Cette présentation appelle de ma part les remarques suivantes :
- La carte 5 de la page 18, stratégie de mesure, Tableau 2 : positions et coordonnées des points de mesure est gravement incomplète car la position des éoliennes E1 et E2 du projet envisagé n'y figure même pas.
- Sur cette carte, manque également la position du petit mât météorologique de 10 m, implanté au milieu du site, qui permet usuellement de déterminer la direction du vent et sa vitesse à 10 m, lors de la campagne de mesures.
- Cette carte permet cependant de juger de la proximité immédiate des éoliennes du parc de Courtibeaux, dont 3 sont à moins d'un kilomètre de l'éolienne E1, la plus au nord, une quatrième juste extérieure à la zone déterminée par cette distance.
- Pour compléter la photographie aérienne montrant l'emplacement du sonomètre, un extrait de carte IGN, un peu plus élargi que la photographie, serait le bienvenu.
- L'azimut de l'éolienne la plus proche (E1) devrait être mentionné ainsi que la distance.
- L'utilisation de l'indice fractile LA50 (seuls les bruits dont la durée excède 50% de la durée des intervalles de mesure de 10 minutes sont retenus) associée à la méthode des médianes (valeur médiane d'une suite de mesures rangée par ordre de grandeur) aboutit à une double élimination des bruits extrêmes les plus gênants.
- Cette pratique permet de diminuer faussement la valeur de l'émergence (différence arithmétique entre le bruit ambiant, toutes éoliennes en fonctionnement, et le bruit résiduel vierge du bruit de toutes les éoliennes) qui mesure la gêne acoustique créée par la présence des éoliennes.
- A la page 21, la Figure 8 : analyse des bruits résiduels - Les Minimes_M - Secteur principal SO [135° - 315°] - Période diurne [7h -22h] démontre la scarcité (rareté) des mesures au-delà de vitesses de vent supérieures à 7,5 m/s : seulement 10 mesures dans la trance de vitesse de 8 m/s (10 est la limite admise pour une analyse statistique), 4 dans celle de 9 m/s et 2 dans celle de 10 m/s. Dans ces deux tranches, la valeur médiane du bruit, ici dénommée « indicateur médian des LA50 », n'est pas le fruit de mesures mais résulte d'une extrapolation. Le symbole associé ans le nuage de points devrait être un triangle de couleur verte.
- La figure 9, bruit résiduel par vent de secteur SO (selon ECHOPSY) en période nocturne montre également la scarcité des mesures dans la tranche de vitesse de 5 à 8 m/s,
- Ce phénomène est encore plus marqué, par vent de secteur secondaire NE (selon ECHOPSY), en période nocturne, dans les tranches de vitesse

86

Monsieur le commissaire enquêteur par cette contribution et après lecture attentive des documents de présentation de ce projet je renouvelle ma demande d'émettre un avis défavorable pour ce projet de parc éolien de Quinsac sur la commune de Payroux.

Dimension du projet – éolienne de 230 m de haut – les plus hautes du département sur un site qui accueille déjà le plus grand parc solaire du sud Vienne. Aucune justification sinon le seul profit de la société Alterric et du propriétaire foncier hébergeur ne justifie une telle dimension.

Insuffisance d'études approfondies portant sur les effets cumulés des différents parcs solaires et éoliens existants, décidés ou projetés sur la commune et les communes environnantes. Il y a déjà 70 éoliennes dans un rayon de 20 km autour de ce projet (plus 38 en projet dans ce même rayon).

Aucune réelle solution alternative de lieu d'implantation n'a été étudiée pour limiter l'impact visuel, sonore..... de ces éoliennes. D'autres lieux d'implantation, plus proche du parc éolien des Courtibeaux s'avèreraient moins destructeur pour l'environnement. Des éoliennes de moindre hauteur s'intégreraient mieux à cette partie du territoire. Le choix des parcelles d'implantation ne répond qu'à une logique mercantile qui oublie délibérément l'impact sur les riverains.

Le non-respect du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui prévoit de favoriser les lieux de production d'énergies renouvelables sur des sites ne portants pas atteintes à des espaces de qualités.

Une étude d'impact bâclée, avec de nombreuses inexactitudes et des informations fausses visant à tromper le lecteur. Cette dernière parle d'impact neutre de ce parc éolien, prétend que le bocage cache ces éoliennes, indique un impact nul de ces dernières sur de nombreux hameaux environnants, annonce l'absence de ligne HT et BT dans l'environnement proche, oublie l'existence d'espèces protégés, ignore volontairement des zones humides, nie les effets d'encerclement, parle d'intégration harmonieuse, annonce une extension discrète, oublie la perception visuelle hivernale, prétend que ce projet aura un impact économique positif sur ce territoire, qu'aucune conséquence sur l'immobilier n'est attendu.

Des photomontages volontairement absents et avec des erreurs. Sur des hameaux voisins l'étude parle d'impact nul alors que ces éoliennes se verront, comme en atteste la prise de photos réalisées cet été à la demande du commissaire enquêteur. Les installations projetées sur ces derniers sont systématiquement sous dimensionnés. On peut parler de véritable trucage comme pour les dits tunnels végétaux qui seraient si l'on en croit les rédacteurs nombreux.

Le cumul parc solaire – méga-éoliennes risque d'amplifier la survenance de sinistres. La sécurité est un enjeu sous-estimé par les porteurs du projet.

On s'oriente dans le cadre de ce projet vers un véritable empilement d'équipements destructeurs dans un espace qui serait sacrifié par la volonté d'intérêts privés éventuellement soutenus (ce que je n'ose pas penser) par la puissance publique.

Aucune mesure compensatoire pour de nombreux riverains, y compris ceux ayant un impact visuel très marqué n'est prévu par les porteurs du
85 projet. Il est vrai que pour nombre de ces lieux-dits on parle d'impact visuel nul, ce qui est faux.

Projet éolien d'Alterric à Quinsac – étude acoustique – page 19 : Figure 6 : rose des vents campagne de mesure (à gauche) – rappel de la rose des vents annuelle (à droite)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 19, à propos de la Figure 6 : rose des vents campagne de mesure (à gauche) – rappel de la rose des vents annuelle (à droite) on peut lire :

« Durant cette campagne, les vents ont été répartis dans une gamme de directions et de vitesses relativement large et pertinente pour les analyses. Les conditions météorologiques relevées au cours de la période de mesures sont représentatives des conditions habituellement observées dans la région. »

Affirmer, comme le fait ECHOPSY, que la rose des vents relevée pendant sa campagne de mesures de bruits est représentative des conditions habituellement observées dans la région paraît fort exagéré.

En effet, les vents les plus nombreux pendant la campagne sont plutôt de secteur sud-sud-est, secteur principal, avec une présence également d'un petit secteur nord-faiblement nord-est.

Il y a une quasi-absence de vents de nord-est et d'ouest-nord-ouest.

Rien ne justifie l'avis optimiste d'ECHOPSY sur la représentativité et la pertinence de sa campagne de mesures.

Devant de ce nouveau constat, il semble difficile de ne pas s'opposer à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression d ma considération distinguée.

84 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'Alterric à Quimsac – étude acoustique – page 10 : rose des vents annuelle et secteurs de vents étudiés pour la détermination du bruit résiduel aux points de mesures

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 10 de son étude acoustique, ECHOPSY définit deux secteurs de vents dominants :
- un secteur principal [135°, 315°], de 180° d'ouverture angulaire, centré sur la direction 225°, abusivement dénommé secteur sud-ouest,
- un secteur secondaire [315°, 135°], de 180° d'ouverture angulaire, centré sur la direction 45°, abusivement dénommé secteur nord-est.

Sans surprise, ces deux secteurs correspondent aux secteurs retenus pour la mesure du bruit résiduel aux 4 points de mesures du bruit : voir pages 20 et suivantes.

Définir des secteurs d'aussi grande ouverture angulaire n'a pas grand sens physique.

Tous les habitants du monde savent pertinemment que le bruit du vent, en l'absence d'éolienne, (en quelque sorte le bruit résiduel), n'est pas le même pour un vent de nord-ouest (315°) qu'un vent de sud-est (135°).

Ce n'est pas ECHOPSY qui fera croire le contraire. Aucun site au monde, sauf en plein désert, loin de tout relief important, ou en pleine mer n'est à ce point isotrope (mêmes propriétés dans toutes les directions) vis-à-vis du bruit.

Considérer des secteurs aussi grands est une astuce classique des bureaux d'étude acousticiens, dont ECHOPSY, car au détriment de la réalité physique, cela permet là encore abusivement d'augmenter artificiellement le nombre d'échantillons dans les classes homogènes de vent, classes pour lesquelles le bruit résiduel ne dépend que de la vitesse du vent.

Pour respecter la réalité physique, il fallait choisir des secteurs d'ouverture angulaire beaucoup plus faible, de l'ordre de 60° seulement, centrés sur les directions des vents dominants, 225° soit sud-ouest, et 45° soit nord-est, si on se réfère à la « rose des vents annuelle » extraite du site GWA (Global Wind Atlas), figure 1 de la page 10.

83 Quand on considère les nuages de points obtenus par ECHOPSY pendant la campagne de mesures de bruit, du 12 décembre 2019 au 8 janvier

Projet éolien d'Alterric à Quinsac – étude acoustique – rose des vents : GWA (Global Wind Atlas)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 10 de l'étude acoustique, on trouve la réponse du promoteur à la question que je posais dans ma contribution n°37 sur l'origine de la rose des vents long terme, ici dénommée « rose de la fréquence des vents pour une année type.

Elle est extraite de l'Atlas mondial des ressources éoliennes (GWA, Global Wind Atlas) ».

ECHOPSY et le promoteur doivent donner des explications sur les données obtenues du site GWA notamment la version du modèle GWA (4.0 ?), la modélisation du site, la période couvrant les données de vent introduites dans le modèle (a priori 10 ans, 2008-2017 ?) ...

Bref, sans description plus précise de GWA on ne sait pas le degré de confiance que l'on peut accorder à la rose des vents pour une année type, page 10 de l'étude acoustique, Figure 1 : rose des vents annuelle (site de Payroux, hauteur 100 m), ce d'autant plus que la consultation du site le 21 septembre 2026 à 17h09 donne des résultats quelque peu différents. Voir les pièces jointes.

Encore une fois, des mesures sur site réalisées à l'aide d'un mât météorologique de grande hauteur, pendant une période suffisamment longue, donneraient une plus grande confiance. En général, la durée minimum pour obtenir des valeurs long terme est de 3 ans pour des mesures de vent, courant, hauteur de vagues et houle, températures...

Sans ces détails, je ne peux que manifester ma grande méfiance et m'opposer à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

82 T. de SAINT VICTOR

Je trouve cela bien d'avoir concentré différentes énergies renouvelables avec ce parc éolien et le parc photovoltaïque même s'il aura fallu fouiller dans le dossier pour voir cette information !

81 Je suis donc tout à fait favorable au projet !

Projet éolien d'Alterrie à Quinsac – étude acoustique – précision importante : position des points de mesure et ZER

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 3 de l'étude acoustique réalisée par ECHOPSY on peut lire :

« Description de l'environnement sonore initial :
o Effectuée via une campagne de mesure de l'état sonore initial pour les zones à émergences1 réglementées, c'est-à-dire auprès des habitations alentours ».

Pourtant, à la page 5, le bureau d'études ECHOPSY rappelle le contenu de l'arrêté du 10 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 26 août 2011, Section 1 : Généralité Article 2 : Zones à Emergence Réglementée (ZER) : « l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers... ».

La description des 4 points de mesures (pages 20, 23, 26 et 29) montre que toutes les mesures ont été prises à l'extérieur des habitations, contrairement à la définition de la ZER (Zone à Emergence Réglementaire) qui indique clairement que les valeurs réglementaires de l'émergence, gêne acoustique produite par les éoliennes, de jour comme de nuit, sont aussi définies à l'intérieur des habitations.

Contrairement à la définition des ZER (Zones à Emergence Réglementée) de l'article 2, section 1 - Généralités de l'Arrêté du 26 août 2011, aucune mesure n'a été réalisée à l'intérieur des habitations.

C'est pourtant un impératif, car les fenêtres, baies vitrées, cloisons et toits peuvent servir d'amplificateur. Il peut également apparaître un phénomène de résonance.

Les plaintes pour bruit excessif ou insupportable qui sont déposées par les riverains après la mise en service des parcs éoliens sont principalement le résultat de constatations réalisées à l'intérieur des habitations. C'est par nature un lieu de vie, en fait le principal, beaucoup plus fréquenté que les vérandas ou terrasses utilisés principalement pendant les beaux jours.

L'étude acoustique étant incomplète, je m'oppose donc à ce projet et vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Parc éolien d’Alterric à Quinsac – étude acoustique : campagne de mesures

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Malgré la date mentionnée sur la page de garde de cette étude d’ECHOPSY, 23/07/2025, celle-ci est basée sur les mesures réalisées lors d’une campagne du 12 décembre 2019 au 8 janvier 2020.

Comme je l’ai déjà relevé dans ma contribution n°36 du 12 septembre 2026 à 16h43, mais il me paraît opportun de le répéter, ces mesures ont plus de 5 ans, limite jurisprudentielle des études d'impact.

La validité de cette étude acoustique est donc fortement douteuse, l’environnement du projet ayant sûrement changé depuis.

Dans ces conditions, il est m’impossible de ne pas m’opposer à ce projet, nous sommes en 2026 !

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l’expression de mes salutations distinguées.

79 T. de SAINT VICTOR

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite exprimer mon avis favorable au projet éolien de « Quinsac ». Résidant dans l'Oise, et grand-père de cinq petits-enfants, je suis particulièrement préoccupé par le cadre de vie auquel ils seront confrontés demain.

Lorsque l'on constate l'état actuel de notre environnement, il est difficile de rester indifférent. Le seuil de +1,5 °C de réchauffement n'est plus une projection lointaine mais une réalité déjà perceptible. Les mois de septembre et d'octobre que nous venons de vivre comptent parmi les plus chauds jamais enregistrés à l'échelle mondiale. Par ailleurs, selon le WWF, près de 68 % des populations de vertébrés ont disparu entre 1970 et 2016, à un rythme bien supérieur au taux naturel d'extinction.

Dans ce contexte, j'ai du mal à comprendre que certains s'opposent à un projet qui s'appuie justement sur une étude environnementale approfondie, visant à concilier production d'énergie, préservation de la biodiversité et qualité du cadre de vie. Il s'agit d'une démarche tournée vers l'avenir, qui cherche à rééquilibrer les rapports entre activités humaines et respect de l'environnement.

Certes, l'éolien a un impact, comme toute activité humaine. Aucun de nos gestes n'est neutre, du plus banal (se déplacer en voiture, entretenir son jardin) aux plus ambitieux (exploration spatiale). La question n'est donc pas l'absence d'impact, mais la recherche de solutions plus soutenables.

Engagé dans plusieurs associations naturalistes, j'ai été amené à entendre différentes positions sur l'éolien. Certaines critiques sont légitimes, mais je regrette que la biodiversité soit parfois utilisée comme un argument de circonstance pour rejeter ces projets. Il ne faut pas perdre de vue que la dégradation actuelle des écosystèmes est avant tout le fait des activités humaines dans leur ensemble.

On voit également émerger des oppositions fondées sur la défense du patrimoine, argument tout à fait respectable en soi, mais qui est parfois utilisé de manière opportuniste pour bloquer tout projet. Nos paysages n'ont jamais été figés : ils ont toujours évolué au gré des activités humaines, qu'il s'agisse des moulins, des clochers, des routes ou des infrastructures diverses. Refuser aujourd'hui toute transformation au nom du patrimoine revient à faire comme si toute activité humaine pouvait être sans impact, alors que l'enjeu est justement de le réduire et de le maîtriser.

78 Pendant des décennies, nous avons vécu en grande partie sans voir les sources de notre énergie, issues de combustibles fossiles extraits loin de

Projet éolien d'Alterric – Risque de cyberattaque non évalué, pas même cité

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Sauf erreur de ma part, le risque de cyberatttaque n'est pas évalué, pas même cité dans l'étude de dangers.

De nos jours, c'est une constatation bien surprenante !

Bien qu'ingénieur de formation, je n'ai aucune compétence dans ce domaine.

Je voudrais simplement savoir quelles sont les protections prévues contre les défauts et attaques éventuelles sur le système SCADA (logiciel de supervision et contrôle de systèmes industriels, sur place ou à distance) ? Quelle redondance ?

Hormis l'indication sur plan des liaisons inter-éoliennes, je n'ai trouvé ni description précise de ce système, ni diagramme.

Fort de ce constat, je vous renouvelle mon opposition au projet éolien de Quinsac et vous présente, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

77 T. de SAINT VICTOR

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 94 de l'étude de dangers - 6.7 Conclusion de l'Analyse Préliminaire des Risques - on est très surpris de lire ce qui suit concernant la Figure 55 : Scénarios en dehors de l'analyse préliminaire.

« Dans le cadre de l'Analyse Préliminaire des Risques générique, trois catégories de scénarios sont a priori exclues de l'étude détaillée, en raison de leur faible intensité ».

Il s'agit de l'incendie de l'éolienne (effets thermiques), incendie du poste de livraison du transformateur et de l'infiltration d'huile dans le sol les volumes de substances libérés dans le sol restant mineurs.

Pour ce qui concerne l'éolienne elle-même (nacelle et mât) force est de constater que les moyens de lutte incendie sont absolument dérisoires : seulement 2 extincteurs, le premier dans la nacelle, le second au pied du mât.

C'est un véritable cautère sur une jambe de bois.

En effet, leur utilité se réduit éventuellement à stopper un départ de feu lors d'opérations de maintenance, sauf si la gravité oblige l'équipe d'intervention à privilégier la fuite immédiate, d'ailleurs par quels moyens ?

Les conséquences de chute d'éléments en feu de la nacelle ou de morceaux de pale dans le champ, sous ou à proximité immédiate de l'éolienne, ne sont pas considérés. Cet événement peut pourtant être initiateur de la propagation de l'incendie au sol et provoquer la perte totale ou partielle de la récolte aux alentours, ou mettre le feu aux bois avoisinants (voir incendies récents de l'été en France, et ailleurs.)

L'incendie d'un poste de livraison est peut-être le seul scénario « mineur » ?

Par contre, sous prétexte que les quantités d'huiles se retrouvant au sol seraient limitées, et par conséquent les volumes libérés dans le sol
76 resteraient faibles, cette hypothèse n'est pas considérée.

Quinsac - projet éolien d'Alterre d'Quinsac - pièces 7 et 7bis : étude de dangers - fonctions de sécurité, page 91 - « type certificate »

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le terme « type certificate » utilisé, mais non traduit, dans la description de la fonction de sécurité n°9 de la page 91 mérite quelques commentaires.

Le promoteur se garde non seulement de le traduire, « certificat de type », mais surtout d'en détailler la portée.

Ce certificat de type délivré par une société de contrôle agréée, très souvent pour les éoliennes le Det Norske Veritas, société norvégienne de classification, concurrente du Bureau Veritas plus connu en France, atteste uniquement que la conception est conforme à un standard, en l'occurrence le standard IEC 61 400-1.

NB : j'ai été employé pendant 6 ans au Bureau Veritas, société de classification de navires, avec qui ensuite j'ai toujours travaillé pendant ma carrière professionnelle maritime, pendant plus de 30 ans.

Cette délivrance est basée sur l'étude de plans du prototype pour attester sa conformité à une norme. Elle peut éventuellement comporter l'assistance à des essais d'un prototype, modèle de la série.

En aucun cas, il ne s'agit de la surveillance de la construction de chaque éolienne, d'éléments ou de composants, ici des pales, l'approbation de type laissant ensuite le soin au fabricant de pratiquer un auto-contrôle lui aussi qualifié (ISO...).

Ainsi l'approbation de type (« type approval » avec « type certificate ») n'a pas la portée que l'on peut imaginer, ou laisser entendre.

Elle ne donne pas une garantie absolue de conformité aux normes utilisées pour la construction.

Pour ces raisons, je m'oppose à ce projet et vous présente, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

75 T. de SAINT VICTOR

Quinsac – projet éolien des Champs d'Alterric – pièces 7 et 7bis : étude de dangers - fonctions de sécurité pages 83 à 93 – utilisation de l'anglais

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'étude de dangers décrit 14 fonctions de sécurité, pages 83 à 93.

La lecture de ce thème permet de constater une utilisation abusive et interdite de l'anglais sans traduction, tels : « yaw back up system », « pitch system », « ice climate », « Lightening Current Transfer System », « emergency stop », « type certificate » ...

En effet, depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts signée par François 1er en 1539, l'usage du français est la langue officielle du droit et de l'administration.

Pour avoir participé à plusieurs expertises judiciaires, je sais par expérience qu'un tel usage est banni et que les tribunaux exigent fréquemment la traduction intégrale par un interprète agréé de documents très volumineux.

Pour ces raisons, je réitère mon opposition à ce projet et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mon profond respect.

74 T. de SAINT VICTOR

Qualisud – projet éolien d'Alterrie – pièces 7 et 7bis : étude de dangers – fonctions de sécurité pages 83 à 93

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'étude de dangers décrit 14 fonctions de sécurité, pages 83 à 93.

Comme toujours, ces études de dangers étant pour une grande part du copier-coller des études précédentes ou d'autres promoteurs éoliens, on retrouve le discours classique des 14 fonctions de sécurité, quelque fois seulement 12 ou 13, avec une efficacité miraculeuse affirmée égale à 100% !!!

Ce n'est ni sérieux, ni crédible !!!!!!

Pour avoir conçu, construit, exploité et maintenu pendant près de 30 ans des navires hautement automatisés, dépassant plus de 300 m de long et de technologie de pointe (tels de nombreux méthaniers, transports de gaz naturel liquéfié, techniquement plus sophistiqués qu'une simple éolienne), une telle efficacité de 100 % n'existe pas.

Au mieux c'est un objectif.

Par ailleurs, les systèmes de redondance (« back up ») de ces fonctions de sécurité ne sont pas décrits dans cette étude. Ces systèmes de redondance sont pourtant un premier pas vers une efficacité renforcée des fonctions de sécurité.

Les diagrammes de ces fonctions ne sont pas non plus fournis, pas plus que la description, au moins sommaire, des capteurs de détection des anomalies déclenchant l'activation de la fonction de sécurité.

Un survol rapide des statistiques d'accidents, s'il en était besoin, montre par ailleurs qu'une telle efficacité de 100% n'existe pas. Cf. ma contribution précédente n°72 du 19 septembre 2026 à 12h45 sur les retours d'expérience.

D'ailleurs, comment cette efficacité des fonctions de sécurité de 100% pourrait-elle exister au vu de la méconnaissance significative de la cause
73 des accidents de « cause inconnue » ? Pour rappel, 70% des incendies et 45% des ruptures de pale !

Projet éolien d'Alterric - Etude de dangers - Cinquième partie : analyse des retours d'expérience, pages 65 et suivantes

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Les pages 65 et suivantes du document Etude de dangers du projet de parc éolien de Quinsac, analysant sommairement les retours d'expérience, nouvel exemple de copié collé personnalisé au minimum, me paraissent très inquiétantes.

Les promoteurs éoliens clament que la technologie de l'éolien est mûre et parfaitement maîtrisée.

La lecture de ces pages laisse planer quelques doutes sur cette affirmation répétée à l'envi dans toutes les études.

En effet, les graphiques des causes premières des accidents entre 2000 et 2011 présentent une proportion substantielle de causes inconnues :
- environ 32% pour les effondrements (figure 33),
- 70% pour les causes d'incendie (fig. 34),
- 45% pour les ruptures de pales (fig. 35).

C'est énorme ! C'est totalement insatisfaisant !

Pour avoir dans ma carrière professionnelle, chez des armateurs, traité un certain nombre d'avaries et de pannes sur des navires marchands de plusieurs types (transport de colis lourds, navires rouliers, vraquiers, pétroliers, transports de produits raffinés, méthaniers...), de toutes tailles et fortement automatisés, plus sophistiqués que des éoliennes, et des sous-marins pendant mon service militaire, je sais par expérience qu'il est important de réparer des avaries.

Mais il est tout aussi important, voire plus, d'en déterminer la cause pour éviter leur renouvellement et prendre les mesures correctives qui s'imposent, matérielles, de conduite ou de formation.

La forte proportion de causes inconnues des accidents dans l'éolien m'interpelle !

72 Pour cette raison, je ne peux que répéter mon opposition à ce projet éolien de Quinsac.

Projet éolien d'Alterric – pièce 7 et 7 bis étude de dangers, troisième partie : pages 37 à 58 : redites = remplissage

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Cette troisième partie de l'étude de dangers décrit pour la nième fois le fonctionnement des éoliennes.

Il serait temps que les promoteurs éoliens songent à « dégraisser le mammouth » en évitant les répétitions inutiles, souvent du copier-coller, ce qui n'enlèverait rien au dossier et n'impliquerait aucune incomplétude si globalement la totalité des sujets était traité.

Ce véritable remplissage est particulièrement flagrant dans ce dossier où le promoteur multiplie à l'envi les pages de garde, les intercalaires et les feuilles blanches.

Devant ce constat et l'attente d'une telle amélioration, je ne peux qu'exprimer mon rejet de ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

71 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'Alterric – pièce 7 et 7 bis étude de dangers, deuxième partie : page 50, Figure 10 : Rose des vents caractérisant la provenance des vents à 100 mètres de hauteur – « gisement » de vent

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En dessous de la Figure 10 de la page 50, on peut lire en guise de conclusion du promoteur : «
Le gisement éolien sur la zone du projet à une hauteur de 100 m est approximativement de 6,35m/s, ce qui constitue un potentiel éolien suffisant pour l'exploitation d'un parc éolien. »

Il serait fort intéressant que le promoteur définisse précisément, pour la vitesse du vent, les critères d'exploitation et à partir de quel moment les sites deviennent des « gisements » de vent ?

Par expérience des projets éoliens, il semblerait que tout site choisi par les promoteurs soit toujours un « gisement » éolien alors que les premiers critères de sélection sont plutôt la distance par rapport aux habitations de 500 m minimum, mais qui peut être augmentée selon les cas, et la maîtrise foncière !

Dans cette attente, je confirme mon opposition à ce projet et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

70 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'Alterric – pièce 3d, cahier de photomontages, partie 1 : Vue depuis le hameau de Quinsac – Correctif de ma contribution n°55 du 17 septembre 2026 à 14h27

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je viens de m'apercevoir d'une petite erreur commise dans ma contribution n°55 du 17 septembre 2026 à 14h27 relative au photomontage n°1-5 – Hameau de Quinsac.

J'ai écrit :

« Vu le gigantisme des éoliennes, hautes de 230 m à bout de pale, le mouvement de terrain qui lui est pérenne, ne masque que le pied des éoliennes, environ : 60 m (26% de la hauteur totale) d'E1 ; 37 m (16% de la hauteur totale) d'E2.

En cas de disparition de cette bande boisée ou son exploitation, du point de vue « savamment » choisi par le promoteur, 170 m de l'éolienne E1 seraient visibles, 193 m de l'éolienne E2, plus proche à 637 m donc plus « écrasante » ».

Il fallait en fait lire pour ce qui concerne l'éolienne E2, à droite :
- 32 m (14% de la hauteur totale) d'E2, non 37 m et 16%,
- En cas de disparition de cette bande boisée... [seraient visibles,] environ 198 m de l'éolienne E2, plus proche à 637 m donc plus écrasante, non 193 m.

En effet, par erreur, j'ai pris une garde au sol de 90 m apparaissant dans la figure 274 de l'étude d'impact partie 2, représentant 3 gabarits différents de machines, au lieu de 80 m du modèle choisi pour l'étude.

Vous reconnaîtrez que cette erreur est minime car elle ne change pas l'ordre de grandeur des parties cachée ou visible de l'éolienne E2.

Néanmoins, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette erreur bien involontaire.

69 Il n'en reste pas moins que le masque de ce mouvement de terrain sera moins « efficace » si on avance sur la route.

Projet éolien d'Alterne – pièce 7 et 7 bis étude de dangers, deuxième partie : page 36, Figure 16 : Rose des vents caractérisant la provenance des vents à 100 mètres de hauteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Même si cette remarque a déjà été faite dans une de mes précédentes contributions, il me paraît important de la reformuler et la préciser.

Cette rose des vents, long terme, est supposée représenter la vitesse du vent sur le site à 100 m de hauteur ainsi que le pourcentage d'occurrences directionnelles pour les 12 secteurs considérés de 30° d'ouverture : selon le promoteur « La vitesse de vent moyenne sur le site a été prise en considération et estimée à 100 mètres par nos services ».

Pour être crédible, le promoteur doit impérativement citer ses sources et expliquer sa méthode d'estimation.

Probablement, cette rose des vents n'est pas le fruit de mesures long terme sur site à l'aide d'un mât météorologique de grande hauteur. Sauf erreur, l'existence d'un tel mât n'est pas mentionnée dans le dossier.

Par ailleurs, on note que cette « belle » rose des vents n'est pas graduée en pourcentage ! Elle comporte seulement un code couleurs pour définir les plages de vitesses.

Ces précisions que le promoteur doit fournir sont impérativement nécessaires car cette rose des vents est la base de l'étude acoustique : pièce 4, partie 1 : rose des vents, page 92.

Voir à ce sujet mes contributions n°37 et 38 du 15 septembre 2026.

En l'absence de justificatifs aussi importants, je ne peux que formuler ma totale opposition à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

68 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'Alterric – pièce 7 et 7 bis étude de dangers : pages 17, dangers liés au fonctionnement du parc, et 18, cinq catégories de risques

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 17 de l'étude de dangers il est précisé cinq types de dangers liés au fonctionnement de l'installation.

A la page 18, ce sont 5 scénarios à étudier dans l'étude détaillée des risques.

A ce stade de l'étude, il est surprenant de constater que le risque incendie ne soit pas cité, de même que la dispersion de particules fines et toxiques liée à l'usure des pales ou 'incendies.

Devant cet oubli surprenant, je ne peux que m'opposer à ce projet.

Veuillez accepter, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

67 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°43 – RD1 – Hameau La Renaudières

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Sur ce photomontage n°43 – RD1 – Hameau La Renaudières, à Romagne on ne voit que 43 éoliennes sur 120° !!!

Il y a incontestablement saturation.

Je n'ose pas imaginer l'ambiance nocturne créée par les feux clignotants des machines visibles sur tout l'horizon. Beaucoup mieux qu'aux aéroports d'Orly et Roissy-Charles de Gaulle !

Sans surprise, le point de vue étant à plus de 13 km du projet de Quinsac, E1 et E2 (cachée par un poteau) apparaissent très petites dans un contexte éolien très marqué.

Egalement sans surprise, le promoteur conclut à un impact visuel très faible : ajouter deux éoliennes à 41 (43 – 2) ne change rien. Avec ce raisonnement, d'autres projets sont sûrement prévus et la saturation ne sera pas le fait des derniers venus.

Pour ces raisons, je m'oppose à ce projet éolien.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

66 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°13 – RD727 – Impact cumulé par éolien Bouresse/Usson

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La distance entre le point de vue et le projet d'Alterric fait que la taille apparente des deux éoliennes E1 et E2 est très petite, d'ailleurs masquées en l'occurrence par la végétation non pérenne.

Le choix ultra précis de ce point de vue n°13, non sélectionné par hasard, est une bonne illustration des astuces classiques des promoteurs éoliens qui consiste à utiliser tout masque potentiel qui se présente.

Ici c'est l'ensemble des deux bâtiments au centre, à proximité immédiate du carrefour, qui cache la présence éolienne très marquée, en fait une saturation prononcée indiscutable : seules 3 éoliennes sont visibles malgré la proximité de trois projets, n°10 Usson, 21 Saint-Secondin-Valorem et 22 Bouresse, comptant 14 éoliennes (respectivement 5, 4 et 5).

Remarque plus générale sur les photomontages du cahier : comme le promoteur, dans ses commentaires, sur cette vue et les autres du cahier de photomontages attribue cette saturation aux autres projets, il conclut sans vergogne que l'impact du projet peut être qualifié de faible, très faible, voire nul.

"La saturation n'est pas de mon fait, mais des autres projets installés ou accordés avant le mien".

Devant ce mépris, je ne peux que m'offusquer de cette attitude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

65 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°3-3 – RD28 – Sortie ouest de Joussé

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Cette fois-ci, un double bravo doit être adressé au promoteur ALTERRIC et au photographe :
- Cette fois-ci, il s'agit bien de la sortie ouest de Joussé par la RD28, (cf. ma contribution n°62 du 17 septembre 2026 à 20h13 : erreur grossière d'orientation, confusion entre l'est et l'ouest),
- pour 'utilisation de deux masques partiels différents, le panneau indicateur pour l'éolienne E1 et la haie pour E2, alors que rien n'imposait ce choix aussi précis du point de vue.

Il faut aussi noter la rupture d'échelle des éoliennes E1 et E2, surtout E1 la plus proche, avec les autres éoliennes visibles sur le photomontage.

Devant cette pratique récurrente de recherche de masques, je ne peux que faire part de mon opposition à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'expression de ma considération distinguée.

64 T. de SAINT VICTOR

Monsieur le commissaire enquêteur,
Je soutiens se projet éolien deQuinsac sur Payroux
Cette énergie renouvelable est indispensable à notre ressource électrique et pour la survie de nos agriculteurs qui sont dans la difficulté depuis plusieurs années
63 Cordialement

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°3-2 – RD28 – Sortie Est de Joussé

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Contrairement à ce qui est indiqué, il s'agit de la sortie sud-ouest, non de la sortie est de Joussé.

Cette erreur résulte d'une relecture peu sérieuse.

Je confirme donc mon opposition à ce projet et vous présente, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

62 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°3-1 – Château inscrit (commune de Joussé)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'appellation et la prise de vue de ce photomontage sont incompréhensibles de même que les commentaires du paysagiste à la page 95.

En effet la prise de vue réalisée depuis la Grande Place de Joussé ne représente en aucun cas la vue du projet depuis le château de Joussé, situé au nord-ouest à environ 1,4 km de la place ?

De ce fait, le photomontage n°3-1 n'est pas représentatif.

Le promoteur doit expliquer cette incohérence.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

61 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°2-1 – Hameau de l'Etang de Razay

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A l'évidence, avec un petit effort, il était facile de diminuer l'impact des éoliennes visibles sur ce photomontage et de produire une vue plus réaliste en dépassant quelque peu le hameau ou avant d'y arriver.

Le promoteur n'a pas raté l'opportunité de diminuer l'impact visuel offert par le hangar en avant-plan et le masque partiel du bosquet d'arbres et l'habitation (?).

Encore une raison de refuser ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

60 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°1-10 – RD28

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Sur ce photomontage n°1-10 depuis la RD28 apparaissent 32 éoliennes.

Les commentaires sont identiques à ma précédente contribution n°58 du 17 septembre 2026 à 15h26 et confirment mon opposition à ce projet qui renforce la saturation du secteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

59 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°1-9 – RD108, carrefour Bel Air – Parc éolien de la Plaine des Beauvais

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Sur ce photomontage on décompte (sauf erreur) 26 éoliennes dont une à peine visible à travers les arbres, juste à droite de E1 !

Il est difficile d'admettre que l'impact visuel global depuis ce carrefour Bel Air, le mal nommé, est faible : 26 éoliennes sur 120° est indiscutablement trop !

Pour cet envahissement et saturation, je ne peux que m'opposer au projet.

Agréez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

58 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°1-7 – Hameau de la Roche

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Voici un nouvel exemple scandaleux du trucage des photomontages qui consiste à choisir soigneusement le point de vue pour minimiser au maximum l'impact visuel des éoliennes sur le paysage.

Ici il s'agit de masquer au mieux par un arbre du chemin d'accès au hameau de la Roche, même partiellement, les deux éoliennes E1 et E2 du projet, plus proches (1367 m) que celles des projets des Pâtureaux et des Courtibeaux, donc plus visibles.

En avançant seulement de quelques mètres dans le chemin vers la maison au fond le masque partiel disparaît.

Nouvelle raison de s'opposer au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

57 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°1-6 – Hameau de la Valette, frange ouest

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Ce photomontage est encore une démonstration de la sélection attentive par le promoteur du point de vue pour minimiser l'impact visuel des éoliennes, dans ce cas précis masquer partiellement l'éolienne E1 par un arbre.

En se déplaçant de quelques mètres sur la gauche sur le chemin, peut-être une dizaine, ce masque partiel n'existe plus.

De plus, sur la vue de la page 32, on a l'impression que le contraste de l'éolienne E1 n'est pas aussi fort que celui de E2 à moins que ce soit du à son plus grand éloignement ?

Encore une raison de s'opposer à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mon profond respect.

56 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°1-5 – Hameau de Quinsac

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le masque apporté par la bande boisée n'est pas pérenne car elle peut être exploitée pendant la durée de vie du projet, tout simplement dépérir ou être ravagée par une tempête.

Si on avance quelque peu sur la route, ce masque n'existe plus : se placer derrière une haie, un arbre ou une bande boisée est une astuce classique des promoteurs pour minimer l'impact visuel !

Vu le gigantisme des éoliennes, hautes de 230 m à bout de pale, le mouvement de terrain qui lui est pérenne, ne masque que le pied des éoliennes, environ : 60 m (26% de la hauteur totale) d'E1 ; 37 m (16% de la hauteur totale) d'E2.

En cas de disparition de cette bande boisée ou son exploitation, du point de vue « savamment » choisi par le promoteur, 170 m de l'éolienne E1 seraient visibles, 193 m de l'éolienne E2, plus proche à 637 m donc plus « écrasante ».

En avançant quelque peu sur la route, la visibilité de ces deux éoliennes serait plus prégnante, leur grandeur apparente étant augmentée !

La voie d'accès au hameau de Quinsac étant sans issue, cette vue sans masque sera vraisemblablement quotidienne pour les habitants, tout le moins à chaque sortie de chez eux.

Pour cette raison, je suis opposé à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

55 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°1-2 – Hameau des Minimes (commune de Payroux) – Correctif de ma précédente contribution n°52 du 16 septembre 2026 à 17h57.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je viens de m'apercevoir d'une erreur dans ma contribution précédente. Comme elle trahit ma pensée, je me permets de la corriger.

Au troisième paragraphe, il faut lire : « Quant à la perception très peu limitée de 5 éoliennes au centre du photomontage à cause de l'habitat, des hangars et des arbres, elle est certaine mais serait encore beaucoup plus marquée si on se plaçait de l'autre côté des bâtiments ».

En vous demandant de bien vouloir m'excuser pour cette erreur, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

54 T. de SAINT VICTOR

Ces installations ne décrivent pas une prise en considération suffisante du bocage actuel et du patrimoine paysager. A minima, toute nouvelle installation éolienne devrait comprendre une pâle noire pour réduire drastiquement les collisions avec les rapaces ou bien encore aucune pâle comme les nouveaux modèles le proposent.

53 Soyons un tant soit peu vigilants quant à ce type de décision et les conséquences qui s'en suivent. Nous pouvons et devons faire mieux.

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°1-2 – Hameau des Minimes (commune de Payroux)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Comment faut-il comprendre le terme « qualité » du commentaire du promoteur sur la justification du point de vue, négativement, ou positivement selon lui ?

Curieusement, la rupture d'échelle, en particulier pour l'éolienne E1, liée à la hauteur de 230 m des deux éoliennes qui indéniablement nuit à la prétendue « insertion paysagère du projet » est passée sous silence.

Quant à la perception très peu limitée de 5 éoliennes au centre du photomontage à cause de l'habitat, des hangars et des arbres, elle est certaine mais beaucoup moins marquée si on se place de l'autre côté des bâtiments.

Pauvres riverains !

Veuillez noter ma ferme opposition à ce projet et agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

52 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'AUTERRIC à La Jarrode – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : photomontage n°1-1 – Hameau de la Chevrolière (commune de Payroux)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Ce premier photomontage me permet de compléter les commentaires de ma contribution n°50 du 16 septembre 2026 à 16h54.

Les vues zoomées, extrait de carte IGN et photographie aérienne, montrent l'absence d'indication de l'échelle qui serait bien pratique pour faire des commentaires précis.

Cette vue depuis le hameau de la Chevrolière, en fait à proximité immédiate, illustre parfaitement l'une des astuces classiques des promoteurs éoliens consistant à choisir de façon très précise le point de prise de vue afin de cacher au maximum les éoliennes.

Le choix du point de prise de vue est ici tel que le bosquet masque, d'ailleurs de façon non pérenne car il peut être exploité, les deux éoliennes E1 et E2. En avançant quelque peu vers la maison, ce masque devient sans effet et 4 éoliennes sont alors visibles (dont deux du parc des Pâtureaux 2).

En période non feuillue, il est certain que les pales et le mât de l'éolienne E1 ainsi que les feux seront visibles, d'autant plus que l'aspect statique des photomontages diminue au seul « profit » du promoteur l'impact négatif, la vision des éoliennes en mouvement étant toujours plus « attirante » pour l'œil humain.

Il serait opportun pour un rendu plus réaliste d'utiliser des vidéos, ce qui n'est pas techniquement impossible pour des consultations internet.

Cette technique courante dans les cahiers de photomontages est un véritable biais !

Pour ces raisons et l'utilisation de procédés trompeurs, je suis opposé à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

51

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 5d, Cahier de photomontages : Méthodologie de réalisation des photomontages - généralités

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le considérations d'ALTERRIC sur la méthodologie de réalisation des photomontages sont intéressantes.

Néanmoins, plusieurs questions de caractère général se posent de prime abord :
- Déterminer une distance orthoscopique de 40 cm pour du format A3 (angle de vue de 60°) est peut-être judicieux mais, sauf erreur, aucun dossier de format A3 n'est consultable en mairie selon la nouvelle formule de consultation publique, à moins d'une demande explicite,
- Si la focale de l'objectif est précisée, l'ouverture ne l'est pas,
- Quelle est la vitesse d'obturation (ou équivalent si le modèle d'appareil est sans miroir) ?
- Quel est le modèle d'appareil utilisé ?
- La distance de l'éolienne la plus proche est précisée, mais pas l'azimut de prise de vue simplement indiqué sur la carte et la vue aérienne zoomées par un angle (d'ouverture de 120° ?),
- La hauteur de prise de vue n'est pas précisée,
- Il manque une coupe de terrain avec comme échelle horizontale la distance en m, verticale l'altitude en m,
- De plus cette coupe doit comporter une indication explicite du point de vue de prise de vue (à gauche) et de l'éolienne (à droite).

Pour ces raisons, je vous renouvelle mon opposition à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

50 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 4, partie 2 : remplissage... remplissage

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La partie 2 de la pièce 4, Etude d'impact est l'occasion pour le promoteur de délivrer le discours classique, bien rodé et répété à l'envi des promoteurs éoliens.

Dans le cas présent, cette partie est en particulier prétexte à de très nombreuses répétitions de thèmes qui font par ailleurs l'objet de documents spécifiques. C'est inutile.

On peut citer par exemple les sensibilités, les impacts du projet, les photomontages, la présentation de l'étude acoustique, celle de l'étude de dangers...

Bref, cette technique a pour effet principal de noyer le lecteur qui n'en peut plus des redites...

En un mot du remplissage alors que la qualité des dossiers ne se juge pas au volume mais à leur pertinence. Le but n'est pas de lasser le lecteur mais de l'informer de façon compréhensible, si possible synthétique, sur la teneur du projet et ses principaux impacts.

Devant ce constat, je ne peux que renouveler mon opposition à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'assurance de mon profond respect.

49 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 4, partie 2 – page 228, Figure 278 : Synthèse des sensibilités liées au milieu humain

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Selon le tableau 278 : Synthèse des sensibilités liées au milieu humain, l'enjeu acoustique est bien un élément de sensibilité forte, d'autant plus que la maison la plus proche des deux éoliennes est situés à 598 m.

Cependant le commentaire est totalement inexact : le bruit résiduel, compris entre 29 et 56 dB(A) de jour et entre 23 et 56 dB(A) de nuit n'est pas le critère de jugement.

C'est l'émergence, différence arithmétique entre le bruit ambiant et le bruit résiduel, qui mesure la gêne acoustique générée par le projet.

Cette confusion est surprenante d'autant plus qu'il est indiqué que « Le projet devra respecter la réglementation. »

Pour cette raison, je suis opposé à ce projet éolien.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

48 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 4, partie 2 – page 225, 5.7 Le projet retenu

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 225, on peut lire :

« D'ici la construction du parc éolien, ces types d'éoliennes peuvent évoluer et d'autres modèles éligibles peuvent apparaître sur le marché. Le choix définitif du type d'éolienne ne peut donc être fait au moment de la construction du parc éolien. »

Il faut espérer qu'au moment de la construction du parc, le promoteur aura choisi le modèle d'éoliennes qu'il a l'intention d'implanter ! C'est une nécessité incontournable.

Cette remarque est totalement stupide : copie-coller malheureux ? Relecture approximative ?

Je confirme mon opposition à ce projet et vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

47 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 4, partie 2 – page 224, distance de visibilité - figure 274

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'impact de la taille des éoliennes est illustré par la Figure 274 : Exemples d'éoliennes de petit, moyen et grand gabarit.

Il semble intéressant de calculer la distance de visibilité pour ces différentes hauteurs à bout de pale.

Voici le résultat, évidemment sans masque sachant que les seuls qui soient pérennes sont les mouvements de terrain, non la végétation, arbres, bosquets et forêts pouvant être exploités pendant la durée de vie des machines ou haies dépérir :
- petit gabarit, hauteur à bout de pale de 150 m : 44,16 km,
- moyen gabarit, hauteur à bout de pale de 180 m : 48,37 km,
- grand gabarit, hauteur à bout de pale de 230 m : 54,68 km.

Comme le montre la page de garde de plusieurs dossiers de cette consultation publique (les deux éoliennes derrière une haie) du projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux, la rupture d'échelle avec l'environnement est flagrante.

Dans ces conditions comment peut-on parler d'intégration dans le paysage ou du sérieux de la bourse aux plantes supposée aider les pauvres riverains à cacher les éoliennes de 230 m à bout de pale de ce projet.

Voilà une bonne raison d'être opposé à ce projet.

Soyez assuré, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de ma considération distinguée.

46 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarrode – Payroux : pièce 4, partie 2 – page 224, 5.6.4 Impacts écologiques et figures 273 et 274

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Sans surprise, le promoteur confirme qu'il n'est pas d'accord avec les directives de la SFEPM (Société française pour l'étude et la protection des mammifères) préconisant une garde au sol minimale de 50 m et des rotors de diamètre limité à 90 m.

Tout se passe comme si les vues de la filière éolienne étaient la seule référence, de surcroît indiscutable.

Pour justifier ses commentaires, le promoteur invoque les critiques de la filière éolienne elle-même et l'avis de chercheurs indépendants.

Dans la mesure où cette information n'est pas sourcée et sans fourniture des avis invoqués, son désaccord n'est pas recevable.

Le dernier paragraphe de la page 224 n'est pas cohérent avec la Figure 273 : Production d'énergie des différents gabarits d'éoliennes envisageables.

Le Ratio énergie produite par m2 n'augmente pas uniquement en fonction du carré du diamètre du rotor, définissant tout simplement la surface balayée par celui-ci, mais aussi de l'augmentation de la vitesse du vent avec l'altitude, facteur appelé « gradient vertical du vent ».

La dernière phrase du dernier paragraphe de commentaires est inexacte car incomplète.

Figure 273, l'énergie produite par une éolienne de grand gabarit ne correspond pas à celle de la présentation de la réunion d'ouverture, simplement 12.500 MWh/an, non 13.300 MWh/an.

De ce fait le Ratio énergie produite par m2 balayé n'est plus que de 0,836, peu différent de 0,832 pour une éolienne de moyen gabarit de 180 m.

L'effet de taille sur la production semble quelque peu exagéré. Le seul avantage indiscutable est la garde au sol supérieure, ici 90 m comparé à 60 m.

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarroue – Payroux : pièce 4, partie 2 – production selon le gabarit, page 222 et correctif de mes contributions n°42 et 43

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La remarque faite à ma contribution précédente n°43 du 16 septembre 2026 à15h52 (en fait doublon de la précédente n°42) sur la Figure 270 : Production d'énergie et économie CO2 des différents gabarits d'éoliennes envisageables doit être complétée car j'ai oublié de préciser que la production annuelle annoncée en réunion publique de 25.000 MWh/an correspond à 2 éoliennes de 6 MW, soit 12.500 MWh/an par éolienne (13.300 MWh/an dans le tableau n°270).

En vous priant de m'excuser pour cette faute d'inattention, je renouvelle mon opposition à ce projet.

Il n'empêche que ce taux de charge de 35,9% à terre s'apparente plus à un taux de charge en mer (offshore) !

Recevez Monsieur le Commissaire-Enquêteur l'expression de ma considération.

44 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarrode – Payroux : pièce 4, partie 2 – taux de charge selon la taille, pages 221 et 222

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La production annuelle annoncée par le promoteur lors de sa présentation en réunion publique du 15 juillet est égale à 25.000 MWh/an pour 2 éoliennes de 6 MW de puissance unitaire, soit 12 MW pour le parc.

Le taux de charge est donc égal à 23,78%. Voir ma contribution n°34 du 12 septembre 2026 à 15h40.

Aux pages 221 et 222 de la pièce 4, étude d'impact, partie 2, le promoteur analyse l'avantage qui serait associé aux éoliennes de grande taille en termes de production et de taux de charge.

Son plaidoyer est illustré à la page 222 par la Figure 270 : Production d'énergie et économie CO2, des différents gabarits d'éoliennes envisageables.

Une attention particulière doit être portée aux grands gabarits de 230 m qui auraient un taux de charge de 35,9% soit une augmentation de 81% par rapport à celui des éoliennes de petite taille de 150 m.

L'incohérence flagrante par rapport à la présentation du promoteur lors de la réunion d'ouverture du 15 juillet 2026 vous a peut-être échappée ?

Une telle disparité de taux de charge et de production annuelle doit être expliquée : 23,78% dans un cas avec une production annuelle de 25.000 MWh/an, contre 35,9% pour seulement 13.300 MWh/an, dans l'autre !!!

Par ailleurs la Figure 271 : Comparaison des courbes de puissance de quatre types d'éoliennes (d'Enercon) ne comporte aucune unité, aussi bien en abcisse qu'en ordonnée.

Devant cette incohérence, je ne peux que manifester mon étonnement et mon opposition à ce projet.

Projet éolien d'ALTERRIC à La Jarrode – Payroux : pièce 4, partie 2 – taux de charge selon la taille, pages 221 et 222

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La production annuelle annoncée par le promoteur lors de sa présentation en réunion publique du 15 juillet est égale à 25.000 MWh/an pour 2 éoliennes de 6 MW de puissance unitaire, soit 12 MW pour le parc.

Le taux de charge est donc égal à 23,78%. Voir ma contribution n°34 du 12 septembre 2026 à 15h40.

Aux pages 221 et 222 de la pièce 4, étude d'impact, partie 2, le promoteur analyse l'avantage qui serait associé aux éoliennes de grande taille en termes de production et de taux de charge.

Son plaidoyer est illustré à la page 222 par la Figure 270 : Production d'énergie et économie CO2, des différents gabarits d'éoliennes envisageables.

Une attention particulière doit être portée aux grands gabarits de 230 m qui auraient un taux de charge de 35,9% soit une augmentation de 81% par rapport à celui des éoliennes de petite taille de 150 m.

L'incohérence flagrante par rapport à la présentation du promoteur lors de la réunion d'ouverture du 15 juillet 2026 vous a peut-être échappée ?

Une telle disparité de taux de charge et de production annuelle doit être expliquée : 23,78% dans un cas avec une production annuelle de 25.000 MWh/an, contre 35,9% pour seulement 13.300 MWh/an, dans l'autre !!!

Par ailleurs la Figure 271 : Comparaison des courbes de puissance de quatre types d'éoliennes (d'Enercon) ne comporte aucune unité, aussi bien en abcisse qu'en ordonnée.

Devant cette incohérence, je ne peux que manifester mon étonnement et mon opposition à ce projet.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Il est question ici de franchir allègrement le seuil des 240 éoliennes dans l'environnement de ce projet. Mais il faut que la population, lassée d'une telle invasion, sache ce que signifie l'implantation envisagée. Il suffit de relire l'arrêt rendu le 12 mars 2024 par la Cour d'appel de Rennes qui a lourdement sanctionné les troubles anormaux de voisinage causés par un parc de 3 eoliennes de 118 mètres de haut. "L'implantation et l'exploitation du parc éolien sont à l'origine de troubles anormaux de voisinage. Les atteintes à la vue, à l'audition, à la santé et au cadre de vie constituent des atteintes à l'habitabilité des propriétés situées dans le périmètre critique et ont pour conséquence une dépréciation immobilière des biens dont la destination est précisément l'habitation... l'impact visuel est imposant et permanent, le bruit est perpétuel, les effets négatifs sur la santé sont médicalement attestés et le dérèglement électromagnétique d'internet, de la télévision et du téléphone portable est établi.. Aussi, en raison de la toute proximité des éoliennes, des impacts visuels très importants, de la dégradation du paysage et du cadre de vie, des nuisances acoustiques quasi permanentes, des préjudices constants de vue et des clignotements causés par les éoliennes, ces facteurs ont une incidence actuelle, directe et certaine sur l'habitabilité du bien immobilier ; il s'en déduit qu'eu égard à leur gravité et après évaluation des intérêts en présence au regard des éléments du dossier, que les troubles de voisinage doivent être qualifiés d'anormaux au sens de l'article 544 du code civil appelant comme tels une réparation du préjudice subi ". Les 13 propriétaires concernés dans un rayon de 1300 mètres du parc éolien ont été indemnisés à hauteur de la perte de valeur vénale de leur bien (entre 15 et 40% selon la distance).

Le découragement des habitants de Payroux ne doit pas faire oublier ces conséquences que certains subissent déjà du fait des parcs éoliens
41 déjà installés. Votre avis est leur seule voix aujourd'hui.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Les élus s'aperçoivent trop tard que l'implantation d'un projet éolien sur leur commune ne leur rapportera pas un centime mais en revanche beaucoup de désagréments.

En effet, la commune d'implantation va percevoir 20% de l'IFER , le reste étant reparti entre l'intercommunalité et le département. Ces 20% vont être intégrés dans les recettes propres de la commune et le montant total de ces recettes propres divisé par le nombre d'habitants va donner le potentiel financier par habitant de la commune. Et ce chiffre est déterminant pour fixer le montant des dotations de l'État.

Autrement dit plus le potentiel financier monte plus les dotations baissent. Plusieurs élus ont dénoncé publiquement cette supercherie qui ne
40 saurait être utilisée par le promoteur éolien et je vous demande de prendre en compte l'insincérité de cet argument purement commercial.

Projet éolien d'ALTERRIC – pièce 4, partie 1 : inventaire des parcs éoliens à proximité du projet

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Les Figure 214 : Caractéristiques des parcs construits ou autorisés dans un rayon de 15 km (pages 181 et 182) et Figure 215 : Carte du contexte éolien dans un rayon de 15 km (page 182) sont très intéressantes et instructives.

Comme d'habitude dans ces inventaires de parcs éoliens à proximité du projet étudié, on constate pour éviter d'effrayer le chaland et masquer la saturation de la zone que le total du nombre de parcs n'est (quasiment) jamais indiqué !

Sur les figures ci-dessus apparaissent 108 éoliennes dans un rayon de 15 km, montant auquel il convient d'ajouter les deux éoliennes du projet de La Jarroue – Payroux, soit 110 éoliennes concentrées dans cette zone de 15 km de rayon.

Dans ces conditions, il paraît impossible d'éviter de parler de saturation !

Fort de constat effrayant, qui justifie la lassitude des riverains et leur rejet de l'éolien liés à l'appétit irréfragable et dément des promoteurs de course à l'installation de puissance de production électrique intermittente, je ne peux que m'opposer à ce nouveau projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mon profond respect.

39 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC – pièce 4, partie 1 : rose des vents, page 93 – petite correction

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Lors de ma contribution précédente n°37 du 12 septembre 2026 à 17h38, j'ai commis une erreur d'inattention en indiquant que la Figure 101 : Rose des vents caractérisant la provenance des vents à 100 mètres se trouvait à la page 92.

En fait, il n'en est rien car elle est à la page 93.

Je vous demande de bien vouloir m'excuser.

Je profite de ce correctif pour renouveler ma totale opposition à ce projet et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de ma considération distinguée.

38 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC – pièce 4, partie 1 : rose des vents, page 92

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 92, la Figure 101 : Rose des vents caractérisant la provenance des vents à 100 mètres définit, sauf erreur, la rose des vents long terme du site retenue par le promoteur.

Il s'agit d'une estimation, non d'une mesure avec un mât météorologique de grande hauteur qui aurait été installé sur le site pour faire des mesures long terme (généralement au moins 3 ans).

ALTERRIC ne définit ni sa méthode d'estimation ni la source des données utilisées. Est-ce une base de données qui permet de faire des études depuis un bureau ?

Le promoteur doit impérativement fournir ses sources et les données brutes. Sans ces informations la rose des vents long terme d'ALTERRIC ne peut pas être retenue.

Fort de ce constat, je ne peux que m'opposer à ce projet d'ALTERRIC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de ma considération distinguée.

37 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC – pièce 4, partie 1, Etude acoustique : date et durée, page 101

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 101, il est précisé dans le paragraphe sur Le Contexte acoustique que la campagne de mesures s'est tenue du 12 décembre [2018] au 8 janvier 2019, soit pendant 28 jours.

Cette campagne date de 2018 et 2019, soit de plus de 5 ans.

La jurisprudence considère que les études d'impacts de plus de 5 ans ne peuvent pas être retenues, car leur représentativité est alors douteuse.

Pour cette raison, avant même toute analyse détaillée, les résultats de cette campagne de mesures acoustiques ne peuvent pas être retenus.

Fort de ce constat, je ne peux que m'opposer à ce projet d'ALTERRIC et refuser les résultats de la campagne acoustique réalisée par ECHOPSY.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de ma considération distinguée.

36 T. de SAINT VICTOR

Projet éolien d'ALTERRIC – pièce 4, partie 1, Etude acoustique : A. Indicateur de bruit, page 30

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le paragraphe A de cette page indique clairement que lors de l'étude acoustique, il est fait appel au projet de norme NFS 31-114 (noté prNFS31-114).

ALTERRIC et le bureau d'études ECHOPSY devraient savoir et tenir compte du fait que ce projet de norme NFS 31-114 a été abandonné en 2017 suite à la dissolution du groupe de travail AFNOR faute de consensus des experts chargés de son établissement.

Ce projet de norme NFS 31-114 utilise la méthode des médianes pour le calcul des valeurs de bruit résiduel L50.

Par son arrêt du 8 mars 2024 n°465036 des Sections du contentieux, 6ème et 5ème chambres, réunies le Conseil d'Etat a statué définitivement sur l'illégalité de cette méthode : le projet de norme NFS 31-114, bien que figurant dans l'arrêté du 26 août 2011, n'a pas valeur de norme.

Il est inapplicable.

Associée à l'usage de l'indice fractile L50 (seuls sont retenus les bruits apparaissant plus de 50% du temps lors des intervalles de mesure de 10 minutes), cette méthode aboutit à une double élimination des bruits les plus extrêmes, donc les plus gênants pour les riverains.

Voir à ce sujet les explications de la page 31 sur l'Exploitation acoustique.

De ce fait, ce projet ne peut pas prospérer tel qu'il est aujourd'hui présenté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

35 T. de SAINT VICTOR

Parc éolien d'Alterric – La Jarroue Payroux - Production attendue et taux de charge

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La production annuelle annoncée par le promoteur lors de sa présentation en réunion publique du 15 juillet est égale à 25.000 MWh/an pour 2 éoliennes de 6 MW de puissance unitaire, soit 12 MW pour le parc.

Lors de cette même réunion le promoteur Alterric a présenté une vue sur laquelle la puissance unitaire des machines installée serait 4,5 MW ou 6 MW ? Cela n'est pas très cohérent !

A l'évidence la production estimée correspond à des machines de 6 MW, soit un taux de charge de 23,78%.

Le promoteur ne fournit aucun détail sur la méthode et les hypothèses de son calcul : notamment la prise en compte des opérations de maintenance (périodicité, durée), la perte de rendement inévitable au fil du temps, l'encrassement des pales, la prise en compte du bridage, les données de vent...

Il indique dans le dossier que cette production serait la production minimale P50 (50% de chance d'être réalisée mais pouvant être dépassée).

Bref, une absence quasi-totale du détail du calcul. Une vraie boîte noire !

De plus ce taux de charge réaliste, mais finalement faible, permet de se poser la question de l'intérêt de réaliser un tel projet dans une région où la production électrique est largement excédentaire par rapport à la consommation ?

Pour cette simple raison, ce projet ne doit pas prospérer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

34 T. de SAINT VICTOR

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Par curiosité, commençant aujourd'hui à étudier le dossier du projet éolien d'ALTERRIC à Payroux Quinsac, j'ai comptabilisé le nombre de page de ce dossier.

Il est égal, sauf erreur, à 1.467 pages !

C'est complètement dissuasif.

On est immédiatement saisi par le nombre de répétitions (telles que le plan de masse ou le principe de fonctionnement d'une éolienne), un vrai « bourrage » accentué par la multiplication des pages de garde et des intercalaires innombrables.

Le seul avantage de ce procédé est la multiplication de la vue des 2 éoliennes au-dessus de la haie, avec une rupture d'échelle qui ne peut échapper à personne. Comment peut-il en être autrement avec des machines de 230 m de haut ?

Il paraît impossible de parler d'intégration dans le paysage.

Ces dernières ne seront pas cachées, ainsi que la signalisation lumineuse la nuit, inconvénient majeur que le promoteur se propose de masquer en offrant aux pauvres riverains des végétaux par le biais d'une bourse aux plantes.

Cette mesure compensatoire, actuellement à la mode, frise le ridicule !

Fort du constat de ce mépris pour les riverains, je suis opposé à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération respectueuse.

33 T. de SAINT VICTOR

Bonjour.

A la lecture (non exhaustive car le dossier est très volumineux) des documents, l'implantation des deux éoliennes est liée à pleins de problématiques différentes qui s'accumulent (les avions, les habitations, l'environnement, etc..) et avec lesquels il faut composer. La réflexion sur l'implantation est donc basée sur des éléments objectifs et non subjectifs. L'implantation parait donc cohérente et logique. C'est favorable.

32 Bien à vous

Projet éolien de Payroux Quinsac – pièce 1 – description du projet

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A la page 3 de la description technique on peut lire : « 2 éoliennes correspondant à un gabarit maximum de 230 m à bout de pale (hauteur du moyeu de 155 m) d'une puissance unitaire de 6 MW ».

Par contre en haut de la page 6, colonne de droite, il est mentionné « Les éoliennes auront une hauteur de mât de 92 m maximale et une hauteur maximale en bout de pale de 230 m. Le diamètre du rotor sera de 150 m. »

Quel est le modèle de mât révolutionnaire qui avec 92 m seulement de hauteur peut accueillir un moyeu à 155 m ?

Une telle incohérence, peut-être involontaire dès les premières pages du dossier, est très inquiétante et augure mal la suite de la lecture des documents présentés par le promoteur ALTERRIC.

Je vous prie de noter mon opposition à ce projet et vous présente, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

31 T. de SAINT VICTOR

Bonjour,

Au vu de la hauteur et du diamètre des éoliennes du projet, il serait intéressant de rajouter des mesures d'accompagnement pour les riverains du projet. Un chèque énergie bénéficiant aux habitations dans un rayon de 2km, d'un montant sérieux, paraitrait opportun. Ce type de mesure devient la norme dans les régions ou les projets se densifient.

30 bien cordialement,

Les éoliennes sont décriées. Elles sont victimes d'un "délit de sale gueule". On dit qu'elles ne produisent pas ou très peu, qu'elles bénéficient de subventions en tout genre, qu'elles polluent les sols, tuent les vaches, rendent fous les humains... bref le diable incarné.
C'est vraiment de la mauvaise fois. A ces personnes je réponds que toute construction humaine pollue les sols : la centrale de Civaux n'est elles pas faite de béton ? nos habitations ne sont-elles pas faites de béton? Il y a plusieurs parcs autour de Payroux : à Saint-Martin-l'Ars juste à coté, la Chapelle Baton, Château Garnier, Usson du Poitou. Est-ce qu'il y a eu un exode massif des habitants ? je ne crois pas ? Est-ce que les vaches sont mortes ? Bref. Le bruit lié à l'éolien est surtout le fait des opposants à tout plutôt que des éoliennes.
Je suis agriculteur et confronté de plein fouet aux dégâts que cause le changement climatique (sécheresse, manque de fourrage, inondations, perte de rendements) il me semble qu'il est grand temps de s'appuyer de plus en plus sur des énergies renouvelables et qui n'émettent que très peu de CO2 pour notre développement énergétique

29 .Merci et bonne journée.

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

En prenant compte les enquêtes et études, il est de bon sens de soutenir les projets éoliens.
Cette énergie verte renouvelable est indispensable à notre ressource électrique.
Il en est aussi de la survie des d'exploitations agricoles qui vivent des moments très compliqués depuis quelques années. Cela permettra de continuer à entretenir le paysage agricole de notre région.
Il est aussi regrettable qu'il faille une dizaine d'année de procédure pour pouvoir aboutir à un projet écologique.

28 Merci pour votre écoute.

Soutenir un projet éolien dans notre région, c'est choisir de préparer l'avenir avec responsabilité.
Cette énergie renouvelable permet de produire localement une électricité plus respectueuse du climat.
Elle contribue à réduire notre dépendance aux énergies fossiles et à leurs importations.
Le projet peut aussi générer des retombées économiques pour les communes et les acteurs locaux.
Il participe à la création d'emplois, notamment lors de la construction et de la maintenance des installations.
L'éolien offre une occasion concrète de valoriser les ressources naturelles de notre territoire.
Son développement doit toutefois s'appuyer sur une concertation transparente avec les habitants.
La protection des paysages, de la biodiversité et de la qualité de vie doit rester une priorité.
En travaillant ensemble, nous pouvons construire un projet équilibré et utile à tous.

27 Faisons de notre région un territoire engagé dans une transition énergétique durable.

L'implantation d'un parc éolien représente une solution positive pour développer les énergies renouvelables. Les éoliennes produisent de l'électricité tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Ce projet va également créer des emplois et apporter des retombées économiques au territoire. Ce projet contribue ainsi à la transition énergétique et à la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles!

26 Je suis donc favorable à l'implantation d'un parc éolien, à condition que son impact sur l'environnement et les habitants soit pris en compte.

Le complément apporté par la société Alterric le 24 août 2026 semble découvrir l’existence de la Chouette effraie ou effraie des clochers sur le territoire de Payroux.

De nombreuses publications atteste pourtant de sa présence ancienne dans la vallée du Payroux et du Clain.

La présence d’aire de nidification sur Payroux est une certitude que semble mettre en question la société Alterric.

L'implantation du projet éolien dit de Quinsac interroge sur la protection de l'effraie des clochers, une espèce menacée par la perte de son habitat rural et les risques de collision.

Rappel :Protection et Menaces de l'Effraie des clochers

- Protection : L'Effraie des clochers (Tyto alba) est une espèce strictement protégée en France.
- Déclin : Ses populations souffrent de l'agriculture intensive, de la suppression des haies, de la disparition des vieux arbres et des nichoirs traditionnels, ainsi que de la mortalité routière et des risques de collision avec les éoliennes.
- Rôle écologique : Ce rapace régule efficacement les populations de petits rongeurs (campagnols) dans les milieux ouverts, tout particulièrement dans la zone de champs ouverts qui jouxte les lieux d’implantation projetés pour les mats des éoliennes.

25 Le développement des énergies renouvelable ne doit pas se faire au détriment de notre environnement faunistique.

Le dossier technique présentant ce projet est un tissu d'inexactitudes.
Si l'on fait une lecture attentive de son impact environnemental, on peut lire entre autres :

Page 176 étude d'impact
Les visions très rapprochées, à moins de 2 km, ne permettent pas nécessairement de perceptions fortes. Les axes routiers secondaires du fait de leur moindre largeur, permettent la formation de véritables tunnels végétaux à partir duquel aucune perception vers l'extérieur n'est possible.
En perception in-situ, le bocage vient habiller la base des éoliennes ce qui adoucit leur présence visuelle.

Page 297 étude d'impact
Le parti pris est de ne pas mettre des hameaux à moins de 1km qui ont pourtant déjà un visuel sur les nombreuses éoliennes du secteur dont les Courtibeaux
Plus tard sur des cartes l'on indique pour ces hameaux que l'impact visuel est nul – ce qui est faux

Page 328 étude d'impact
Ainsi on peut en conclure qu'aucun effet d'encerclement ni de saturation visuelle ne pourra s'observer au niveau de la commune de Payroux.
Les riverains du projet apprécieront.

Page 330 étude d'impact
Le ressenti visuel du parc perçu comme une extension discrète des installations déjà en place et souvent masqué par le paysage bocager, s'intègre harmonieusement au pôle éolien existant sans renforcer l'effet visuel existant.
Ceci est une véritable escroquerie intellectuelle avec l'arrivée d'éoliennes de 230 m. de haut.
Dans ces conditions le risque d'encerclement lié au projet apparait très faible, et le risque de saturation visuelle peut être écartée.
C'est faux.

Page 32 étude paysagère partie 1
En perception in-situ, le bocage vient habiller la base des éoliennes ce qui adouci leur présence visuelle.
Il n'y a pas de bocage à la base des éoliennes projetées.

24

23 Je soutiens ce projet, qui peut venir en aide aux agriculteurs dans un contexte très particulier et très difficile dans ce secteur

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 250 personnes dans le département de la Viennes.

La mobilité électrique et l'évolution vers la consommation d'énergie verte font partie de notre démarche RSE pour diminuer l'impact carbone de nos activités.

Une part importante de notre activité, et donc de nos emplois locaux, est liée aussi au développement des énergies renouvelables dans ce département.

C’est pourquoi, en tant qu’employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet de 2 éoliennes. Il pourrait mobiliser jusqu'à 10 personnes sur 4 mois environ et permettre également de l'insertion.

Cet impact positif se reporte également à nos fournisseurs locaux

22 Cordialement,
Monsieur le commissaire enquêteur,
Comme vous le savez, la première démarche avant tout projet éolien est celle de l’évitement, démarche qui conduit à choisir entre plusieurs sites possibles d’implantation du projet et cette recherche doit s’effectuer a minima sur le territoire communal et même intercommunal. Ici le promoteur éolien s’est contenté de dire qu’il s’agissait de la prolongation du parc éolien des Courtibeaux (5 éoliennes de 145 mètres) . Il s’est ainsi exonéré de cette obligation de recherche de l’évitement alors qu’il s’agit de deux projets parfaitement distincts comportant des éoliennes de tailles bien différentes. De plus, le promoteur éolien s’appuie sur les études environnementales de 2018 réalisées pour ce parc de 5 éoliennes et qu’il a succinctement complétées en 2024. Il aurait pourtant dû apporter une étude complète de moins de 5 ans comme l’exige la
21 jurisprudence. Ces deux manquements graves ne peuvent que vous conduire à sanctionner ce dossier dans vos conclusions.
Monsieur le commissaire enquêteur,
Le promoteur éolien prétend justifier de la parfaite maîtrise foncière des parcelles directement impactées par le projet éolien. Mais il feint d’ignorer que le convoi exceptionnel qui transportera les pales de 75 mètres de long mesurera près de 80 mètres et aura besoin d’un chemin large,5 mètres plus 1 mètre de dégagement de chaque côté, et que de surcroît, il faudra empiéter sur plusieurs parcelles pour assurer le rayon de giration suffisant. Pour le premier sujet, la largeur du chemin, cela signifie que les haies situées en limites des parcelles 5,413,6,8,7 et 10 vont être supprimées sans aucune compensation réelle. S’agissant de l’aménagement des virages, cela signifie que le convoi va devoir empiéter sur les parcelles 3 et 4 pour atteindre le lieu d’implantation d’une eolienne et sur la parcelle 9 pour l’accès à l’autre éolienne. Ainsi, non
20 seulement la maîtrise foncière n’est pas complète mais la compensation de la haie détruite n’est pas envisagée. Ces deux lacunes doivent vous

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans la note non technique transmise aux élus le promoteur éolien tente de justifier de façon mensongère le gigantisme de son projet. En effet, il prétend qu'il n'existe plus de modèle d'éolienne commercialisé qui soit de plus petite taille que les machines de 230 mètres qu'il entend imposer. Il faut lui conseiller de se rapprocher de ses collègues qui ont déposé cette année un dossier en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'implantation de nouvelles éoliennes dans notre département . Le projet de Cernay, des éoliennes de 150 mètres de haut, le projet de Jazeneuil, des éoliennes de 200 mètres, celui de la Chapelle Bâton 200 mètres également, celui de Coulombiers 150 mètres et celui de Lusignan 145 mètres. C'est l'appât du gain et rien d'autre qui conduit ce promoteur éolien à retenir un modèle d'éoliennes aussi
19 gigantesque. Cela témoigne d'un profond mépris pour les habitants des communes impactés lourdement par de tels engins. Aussi, une telle

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Des idées reçues sont véhiculées sur les réseaux et dans la presse et également sur ce registre (contribution n°15) , il est indispensable de lutter contre la désinformation.

Le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques ne sert pas à réduire les émissions de CO2 et à lutter contre le changement climatique en France.

Ce sont les propos de Monsieur le Préfet Jean-François CARENCO, alors président de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), qui ne pouvait être suspecté de parti pris, lors de son audition à l'Assemblée nationale par les membres de la commission AUBERT le 4 avril 2019: http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cetransene/18-19/c1819008.asp

« Je souhaite débuter mon propos en mettant en lumière les caractéristiques du système énergétique, dans l'optique de la transition énergétique. Il est convenu que celle-ci passe par le développement des énergies renouvelables. Mais à mon sens, elle devrait passer par la baisse de la consommation, car elle seule permettrait d'éviter les « violences environnementales ».

Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous bénéficions déjà de faibles émissions de CO2 et d'un prix de l'électricité maîtrisé. Vous le savez, nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands et le prix de l'électricité pour un consommateur résidentiel moyen est de l'ordre de 180 euros par mégawattheure (MWh), contre 300 euros en ALLEMAGNE.

Le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques NE SERT DONC PAS A REDUIRE LES EMISSIONS DE CO2. Il faut le rappeler, car ON DIT BEAUCOUP DE MENSONGES A CE SUJET, et encore récemment à la télévision. CELA N'A AUCUN SENS ET PROCEDE D'UNE FORME DE POPULISME IDEOLOGIQUE. Pourtant, le développement des EnR est indispensable pour répondre à l'enjeu de la diversification. »

Le développement des ENR n'a rien à voir avec la lutte contre le réchauffement climatique.

Le développement de l'éolien n'est donc pas une réponse concrète au changement climatique en France comme l'affirme le contributeur de
18 l'observation n° 14, c'est une forme de populisme idéologique comme l'a soutenu le préfet CARENCO lors de son audition à l'Assemblée

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Avec étonnement je constate l'absence de l'avis de la commune d'USSON-DU-POITOU dans les avis qui doivent être mis en ligne, la seule mention de l'avis n'est pas suffisante.

Dans la réponse à la contribution N°14, vous annoncez que l'avis sera republier et classé dans la partie des Documents officiels de présentation de la consultation.

Nous sommes face à une insuffisance d'information du public, lequel doit être à même de pouvoir prendre connaissance de la délibération in extenso.

Je vous serais reconnaissante de mettre cette délibération en ligne et vosu en remercie par avance.

Avec mes salutations distinguées,

17 Edith de PONTFARCY

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans la contribution n° 12, Madame Myriam THEAUDIN vante les mérites de l'installation du parc éolien du Petit Fougeray sur la commune éponyme dans le Morbihan, constitué de 5 éoliennes de 150 mètres de haut.
https://viadeo.journaldunet.com/p/myriam-theaudin-1554573

Les mérites annoncés ne s'appuient que sur le plan financier.

Or ce projet n'est pas si vertueux, il suffit de consulter Géorisques et le rapport des inspections classées de 2023 (en pièce jointe) :

- Demande 2023-01 : L'exploitant apportera la justification de l'appartenance de la société Eole Patit-Fougeray à Total Energies Renouvelables France sous un délai d'un mois.
-
- Demande 2023-02 : Une attention particulière de l'exploitant est attendue afin de respecter les délais de transmission réglementaire.
En effet, le rapport de suivi environnemental de juin 2020 et le rapport de contrôle acoustique du 4 mars 2019 n'ont été transmis que le 6 octobre 2023.

Et pour cause, ce dernier fait apparaître des émergences acoustiques non-conformes au niveau de 4 lieux-dits en période nocturne.

L'exploitant a déclaré avoir mis en œuvre un nouveau plan de bridage sans pour autant pouvoir justifier de son efficacité !!!

- Demande 2023-03 : le rapport acoustique Mesures de réception – Parc éolien Le Petit Fougeray 03 2019 V2.

- Demande 2023-04 : Une attention particulière de l'exploitant est attendue afin de respecter les délais de téléversement réglementaire des données brutes du suivi environnemental.

En effet, le jour de l'inspection l'exploitant n'a pas été en mesure de présenter un justificatif de téléversement des données brutes de son suivi environnemental !!!

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite apporter mon soutien au projet éolien de Quinsac sur Payroux.

Le changement climatique dont nous parlons depuis maintenant plusieurs années est en train de se réaliser de manière concrète. Nous en avons l'illustration depuis quelques temps maintenant avec des feux de forêts d'une ampleur inédite, une sécheresse récurrente, etc... Il faut tout faire pour en atténuer les effets alors même que l'on nous annonce devoir se préparer à hausse des températures de plus 4 degrés avant la fin du siècle ! Comment pourrons-nous nous adapter à cela ?!!

Il faut donc changer notre façon de faire, modifier nos mentalités et cela passe par le développement des énergies renouvelables, dont l'éolien est une réponse concrète !

On accuse l'éolien de tous les mots, de nuire au paysage.... Mais le paysage à toujours évoluer et il va évoluer brutalement si nous poursuivons notre entêtement à ne rien faire !

C'est pour cela que je soutiens pleinement le développement de ce projet éolien. Merci pour votre prise en compte.

15 Cordialement.

14 Avis défavorable de la commune d'Usson -du-Poitou. Délibération n°2026-07-10 du 06/07/2026.

Madame

Bravo pour votre résilience mais à Payroux :
Nous aurons bientôt si ce dernier projet est malheureusement acté plus du double d'éolienne.
Et au niveau du parc de Quinsac nous avons déjà vue sur la centrale nucléaire de Civaux, vue sur un parc solaire de plus de 40 hectares qui va bientôt sortir de terre, il y a en plus vue sur le parc éolien des Courtibeaux (5 éoliennes déjà) plus un autre projet en arrière-plan.
Je vous rappelle au passage que les bretons ont refusé l'implantation de centrale nucléaire et que la Bretagne est largement déficitaire en matière de production d'électricité contrairement au département de la Vienne qui est lui largement excédentaire.
Contrairement à vous qui vivez dans la région de Rennes (dont le bilan énergétique décarbonée est largement déficitaire) ici on ferme des écoles, la population diminue et le prix du m2 est inférieur à 10 euros le m2.
Croyez bien que ce n'est pas l'installation de deux éoliennes de 230 m de haut qui inversera la tendance. Depuis une vingtaine d'année le département de la Vienne voit de nombreuses éoliennes s'installer : dans les zones d'installation il n'y a pas de reprise démographique et au contraire le déclin s'accentue.
Le responsable d'Alterric (porteur du projet de Quinsac) qui suit ce projet vient d'ailleurs de Rennes, je ne pense pas qu'il projette de s'installer à Payroux.
La Bretagne est donc très loin d'être vertueuse en matière de production d'électricité décarbonée et n'a aucune leçon à donner au Poitou.
Je redis non au projet de parc éolien de Quinsac en raison du cumul visuel et donc de son atteinte visuelle irrémédiable.
Je fais la proposition aux bretons d'accueillir ces deux éoliennes de 230 m de haut à quelques kilomètres de la capitale de la Bretagne.

13 Cordialement

Bonjour
je suis totalement POUR ce projet dont j'ai entendu parlé par des amis. J'habite en Bretagne, sur une commune où existe un parc de 5 éoliennes depuis 9 ans. Habitant la commune depuis 20 ans, j'ai pu voir comment elle a changé grâce aux revenus du parc éolien qui ont amélioré le budget municipal. Mes enfants peuvent aller à l'école à pied ou en vélo sans danger grâce à une voie douce créée depuis mon village jusqu'au centre-bourg, grâce au budget éolien. L'école organise d'ailleurs régulièrement des visites du parc. La commune a inauguré en 2021 une magnifique salle des fêtes, qui est louée tous les week ends pour des mariages ou fêtes diverses ! Les voisins ne se plaignent pas et les vaches au pied des éoliennes ne semblent pas plus malades qu'ailleurs ! Je cours toutes les semaines sur le chemin des éoliennes et ne voient pas tous les oiseaux morts qu'on nous avait promis...Ces chemins sont aussi largement utilisés pour des courses et randonnées, comme les 100 km de Crevin qui attirent tous les ans de plus en plus de monde. Les maisons sur la commune se vendent en moins de 15 jours ! Nous sommes près de 1000 habitants et vous pourrez vérifier sur des sites d'annonce, comme le bon coin, qu'il n' y a pas de problème d'immobilier. Le terrain constructible se vend 130 €/m2 et ce matin, sur les 12 annonces de vente de maison en ligne, 6 portent sur des maisons neuves prévues dans un nouveau lotissement : très peu de gens veulent quitter la commune et de nouveaux habitants cherchent à y investir !
Je ne vois pas pourquoi cela serait différent à Payroux
La société semble sérieuse, avoir beaucoup d'expérience dans ce type de projet et avoir réalisé toutes les études nécessaires. Le dossier montre aussi qu'il y a eu une concertation avec le public, qui a pu faire des propositions : je peux comprendre que tout le monde ne soit pas d'accord, mais en général les gens POUR ne se manifestent pas, c'est la fameuse majorité silencieuse. Je ne pense pas qu'il y ait eu autant de démarche de concertation et de demandes d'avis pour l'installation des centrales nucléaires, aux impacts bien plus désastreux. C'est pourquoi je me permets de déposer mon avis favorable dans cette enquête publique.

12 Merci pour la prise en compte de cet avis.

Notes/contributions reçues suite entretiens en Permanence 1 du 16 juillet 2026 - de [Mrs BONNAUD / ELIAS habitants du hameau de La Valette - de Mr BAREAU de La Fougeraie] sur Payroux - proches riverains du parc éolien projeté de Quinsac :

11 => voir document complet joint à cette contribution

Je ne souhaite pas les 2 nouvelles éoliennes de Quinsac pour les raisons suivantes :

- Les énergies renouvelables en Vienne et Gartempe et Civraisien représente 51% de la consommation d'énergie, pour une moyenne en France de 23 %. La Vienne dépasse les objectifs européens pour 2030 fixés à 42,5 %. Nous avons 5 ans d'avance et on veut encore mettre des éoliennes.
-La vallée de la Vienne n'a pas vocation à devenir une zone industrielle. Ici, la nature est un patrimoine, pas un marché.
- Le nombre d'éoliennes dans un rayon de 20 km est déjà assez impressionnant, L'impact visuel du projet (éoliennes de 230m) sur le paysage environnant doit être pris en compte. Il génère un phénomène de saturation visuelle. J'ai l'impression d'être encerclé.
- Les éoliennes déjà en place sont bien plus petites et génèrent déjà beaucoup de nuisances (bruits, santé, biodiversité, patrimoine,...). Et vous souhaitez mettre des éoliennes de 230, encore plus près que les 5 actuelles.
- Avant d'acheter un bien immobilier, de nombreuses personnes se renseignent pour savoir si un projet éolien existe. Si c'est le cas, beaucoup cherchent ailleurs. Les gens viennent habiter à la campagne pour le calme. Les villages se meurent et les éoliennes poussent.

10 Pour ces raisons, je suis contre ce projet éolien.

Trop !!c'est trop!! je suis contre les éoliennes nos paysages sont défigurés la faune et la flore ne sont pas respectées .Le vent ne souffle pas
9 plus dans le sud que dans le Nord alors pourquoi autant d'éoliennes chez nous?

Projet de Parc éolien de Quinsac
Consultation du public

Par la présente, nous nous opposons catégoriquement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur la commune de Payroux car elles nuisent à la population humaine et animale (nuisances sonore, visuelle, santé et patrimoniale) et il y a saturation dans le secteur.

1. Il y a déjà beaucoup trop d'éoliennes dans la région.
2. Cela fait énormément de bruit, on doit fermer les fenêtres (bruit généré par les pales qui tournent).
3. Elles sont affreuses, cela détruit la belle campagne (impact visuel sur le paysage). Des monstres d'acier et de béton de près de 300 m de haut qui défigurent l'aspect bucolique de notre territoire.
4. Elles dévalorisent notre patrimoine immobilier (30%).
5. Elles tuent beaucoup de faune (oiseaux (Grues, Loriot d'Europe, Milan noir, Canards et Oies sauvages, Tourterelles,...) et Chauves-souris).
6. On ne prend pas du tout en compte les nuisances causées à l'être humain.
7. Ces éoliennes ne rapportent rien à la population locale.
8. Les infrasons, les champs électromagnétiques provoquent des troubles de santé (sommeil, étourdissements, vertiges, maux de tête, nausées, vision trouble, perte auditive, acouphènes, Maladies cardiovasculaires (augmentation du rythme cardiaque et de la pression artérielle), Stress, Anxiété, crises de panique, fatigue, irritabilité, Dépression, dysfonction cognitive, cancers, troubles neurologiques, problèmes de reproduction, de concentration et de mémoire...).
9. Il y a des Risques d'accidents (incendies, ruptures de pales et électrocutions, morceaux de glace, débris projetés, effondrement, forte chaleur dégagée par les pales).
10. Beaucoup d'habitants pensent à déménager.

Pour toutes ces raisons, nous ne voulons pas d'éoliennes sur la commune de Payroux et ses environs.

8 Payroux, le 15 juillet 2026

D’accord avec la prise de position de la participation n°6 mais halte au cumul et à la saturation en équipements en Sud-Vienne
L’arrondissement de Montmorillon est un des arrondissements leader en France pour la production d’électricité décarbonée.
Centrale de Civaux
Centrales hydro-électriques
Installation solaires (hangars solaires – parcs solaires)
Nombreux parcs éoliens
Ce nouvel équipement par son gigantisme (2 éoliennes de 230 mètres de haut) est néfaste :
Pour les paysages du sud Vienne déjà fortement impactés par les nombreux centres de production d’électricité.
Pour la population : le rapport coût bénéfice est en défaveur des habitants du sud-Vienne comme en atteste les nombreux indicateurs sociaux et démographiques du territoire. Les quelques emplois créés ne le sont bien souvent pas en Sud-Vienne.
L’effet repoussoir l’emporte largement sur l’hypothétique effet levier du développement.
Prétendre qu’une éolienne de 230m a un faible impact visuel comme le dossier technique l’indique et que cela serait même une attraction touristique sont des fakes news qui n’engagent que les opérateurs de ces installations qui défigurent toujours plus le sud-Vienne.
Sur Payroux sont déjà actés le parc solaire des Caisses – le parc éolien de la plaine de Beauvais – le parc éolien de la Jarroue.....
Disons enfin non à l’encerclement de nos bourgs et hameaux par ces installations toujours plus grandes et qui défigurent notre territoire.

7 Oui donc à l’éolien en France et même en Nouvelle Aquitaine mais pas seulement dans la diagonale éolienne intérieure picto-charentaise.

Je suis favorable aux énergies renouvelables.

6 L’énergie utilisé de façon naturel grâce à la météo vaut bien mieux que le charbon par exemple.

5 Contre ce projet éolien, qui va détruire le sol et la biodiversité.

4 Je suis opposée aux éoliennes. toxiques trop c'est trop

3 Je suis opposée aux éoliennes. toxiques trop c'est trop

Attaché à ce territoire et riverain de ce méga projet je souhaite faire part de mon opposition à ce nouveau parc improprement appelé parc de Quinsac alors qu'il se situe, tout comme d'ailleurs le futur plus grand parc solaire du département Chez Navette en raison :

- Atteinte visuelle très étendue, en raison des dimensions hors normes de ces 2 éoliennes. Elles seront les plus hautes du département.
- Artificialisation de terres arables parmi les plus riches de la commune (bétonnage au pied du pylône et création de chemin d'accès au mât).
- Dimension du projet sur un secteur déjà impacté défavorablement par des mégastructures (éoliennes des Courtibeaux et parc solaire dit des Caisses et que nous appellerons Chez Navette).
- L'ajout de nouvelles machines change la nature du paysage : on ne parle plus d'un simple parc, mais d'une concentration industrielle – plus d'une centaine d'hectares directement impactés par ces 3 mégastructures, bientôt 4 en raison d'un autre projet situé au nord de ces implantations – une hauteur pâle déployée de 230 mètres de haut. Des éoliennes de 230 m. en bout de pale ne peuvent être considérés comme un aménagement banal. Dans un paysage de champ ouvert, elles modifient durablement les lignes d'horizon, les vues depuis les chemins, les hameaux et les terres exploitées.
- Atteinte patrimoniale : Proximité d'édifices à l'intérêt historique premier sur la commune (plus ancien édifice civil – domaine chargé d'histoire – château XVI – Fuie – Grange XVIII). Présence de plusieurs longères à moins de 1000m. Présence d'autres fermes – gentilhommières – maison de famille – centre post-cure ..... à moins de 1500m.
- Menaces sur l'avifaune : oiseaux migrateurs qui transitent par des aires humides (mares non répertoriées dans l'étude et situées à moins de 1000m. de cette installation) – Ex de l'effraie des clochers dont des aires de nidification sont à moins de 1000 m. de ces futures installations.

Au total cet équipement, aura un impact négatif :

- Sur l'attractivité du territoire – il accentuera le déclin démographique et économique de la commune – il sera un amplificateur de la désertification. Aucune étude sérieuse ne montre d'impacts vertueux qui résulteraient de ces nouveaux équipements.
- Sur la valeur des biens des riverains de cet équipement – les études confirment cet impact sur les transactions foncières et immobilières.
- A terme cet équipement dégradera donc durablement et irrémédiablement l'environnement communal.

Par ailleurs je note dans l'étude de ce projet :

L'absence d'une information personnalisée pour les riverains de l'installation.

L'absence de photo-montages des lieux largement impactés par cet équipement. Ex. de la Fougeraie.

Une sous-estimation de l'impact visuel sur les hameaux proches : la Valette - Chez Gabourin - Croix-Rouge - La Fougeraie – la Touche – Etang de Razay – Les Minimes.

2 L'absence de prise en compte d'aires de nidification d'espèces protégées.

Bonjour,

Je suis opposé à ce projet éolien pour les raisons suivantes:

- menaces sur les chiroptères et l'avifaune, en cause des espèces présentes dont la survie est mise en danger par les éoliennes.
- une hauteur excessive, 230 m
- un zone déjà saturée en éoliennes
- une dévalorisation des maisons à proximité
- une atteinte à la santé des riverains, troubles du sommeil notamment
- l'utilité d'un tel équipement n'est pas démontré

Je demande au commissaire enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet éolien

1 Marcel Puygrenier

CPVE Parc éolien de Quinsac-Payroux (86) - Annexe 8 - Contributions-CPVE-Quinsac-26

Référence	Date de publication	Auteur	Code postal	Catégories d'analyse
162	13/10/2026 23:49	BAREAU Antoine	86350	Avis défavorable Expression généraliste locale

161	13/10/2026 23:26	Daniel M	Avis favorable Expression généraliste non localisée

				Avis défavorable Expression généraliste locale Hors objet sur Politique énergétique française
160	13/10/2026 22:31	Lise	86350	Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
				Avis défavorable Expression généraliste locale
159	13/10/2026 22:01	David Spokes	86460	Hors objet/Consultation PPVE Quinsac

				Avis défavorable
	13/10/2026			Expression généraliste locale
158	21:55	Longley Jane	86350	Saturation éolienne régionale
				Avis favorable
				Expression généraliste locale
				Problématiques
	13/10/2026			agricoles/géologiques/hydrolog
157	20:50	Anonyme		iques
				Avis défavorable
				Expression généraliste non
				localisée
				Mesures Eviter Réduire
				Compenser ERC
	13/10/2026	BAREAU		Perturbations paysagères
156	19:26	Gilles	72000	proximales
	13/10/2026			Avis favorable
155	17:31	Anonyme		Expression généraliste non
				Avis défavorable
				Expression généraliste locale
				Problématiques
	13/10/2026	VIVION		agricoles/géologiques/hydrolog
154	17:25	Renée	86350	iques
				Avis défavorable
				Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Hors objet/Consultation PPVE
153	17:25	Renée	86350	Quinsac

				Avis défavorable
	13/10/2026	VIVION		Expression généraliste locale
152	17:24	Renée	86350	Saturation éolienne régionale
				Avis défavorable
				Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Hors objet/Consultation PPVE
151	17:23	Renée	86350	Quinsac
				Avis défavorable
				Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Hors objet sur Politique
150	17:23	Renée	86350	énergétique française
				Avis défavorable
				Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Hors objet/Consultation PPVE
149	17:22	Renée	86350	Quinsac
	13/10/2026	VIVION		Avis défavorable
148	17:22	Renée	86350	Expression généraliste locale
				Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Perturbations paysagères
147	17:21	Renée	86350	régionales
				Avis défavorable
	13/10/2026	VIVION		Expression généraliste locale
146	17:20	Renée	86350	Problématiques

				Avis défavorable Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Perturbations paysagères
145	17:19	Renée	86350	proximales
				Avis défavorable Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Problématiques
144	17:18	Renée	86350	agricoles/géologiques/hydrolog
				Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Problématiques
143	17:18	Renée	86350	environnementales sur
	13/10/2026	VIVION		Avis défavorable
142	17:17	Renée	86350	Expression généraliste locale
				Avis défavorable Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Hors objet/Consultation PPVE
141	17:16	Renée	86350	Quinsac
				Avis défavorable Expression généraliste locale
	13/10/2026	VIVION		Perturbations paysagères
140	17:15	Renée	86350	régionales

	13/10/2026	Renée		Avis défavorable
139	17:04	VIVION	86350	Expression généraliste locale
				Avis défavorable Mesures Eviter Réduire Compenser ERC
	13/10/2026	Jacques de		Perturbations paysagères
138	16:57	Crémiers		proximales
				Avis défavorable Hors objet/Consultation PPVE
	13/10/2026	Jacques de		Quinsac
137	16:47	Crémiers		Structuration / contenus du
				Avis défavorable Expression généraliste locale
	13/10/2026	HATRY		Perturbations paysagères
136	16:30	Laurent	86350	proximales
				Avis défavorable
	13/10/2026	Jacques de		Expression généraliste non
135	16:21	Crémiers		localisée
	13/10/2026	Mairie		Avis défavorable
134	15:43	Payroux		Expression généraliste locale
				Avis défavorable Expression généraliste non localisée
	13/10/2026	Darmigny		Hors objet sur Politique
133	15:36	Marc	16490	énergétique française

132	13/10/2026 15:18	Adélaïde de Chambost		Avis favorable Expression généraliste non localisée
131	13/10/2026 14:41	Firth, I	86460	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales

130	13/10/2026 14:06	Doyle. S	86460	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales Problématiques environnementales sur biodiversité
129	13/10/2026 12:31	POPI	86290	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet sur Politique énergétique française

128	13/10/2026 10:00	Anonyme		Avis favorable Expression généraliste non localisée
127	13/10/2026 09:14	Monsieur Brgs		Avis favorable Expression généraliste locale Hors objet sur Politique énergétique française
126	13/10/2026 09:07	Firth. S	86460	Avis défavorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères proximales Perturbations paysagères régionales
125	12/10/2026 19:32	Anonyme		Avis favorable Expression généraliste non localisée

				Avis défavorable
				Expression généraliste locale
	12/10/2026			Hors objet sur Politique
124	18:28	Scarth VMN	86460	énergétique française
				Avis défavorable
	12/10/2026			Expression généraliste non
123	18:06	Anonyme		localisée
				Avis favorable
				Expression généraliste non
				localisée
	12/10/2026	Honore		Hors objet/Consultation PPVE
122	16:52	Matthieu		Quinsac

			Avis défavorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères régionales Problématiques environnementales sur
121	12/10/2026 16:22	Anonyme	biodiversité
			Avis défavorable
120	12/10/2026 14:20	Annie Goursaud	Hors objet sur Politique énergétique française
119	12/10/2026 13:21	Anonyme	Expression généraliste non localisée
118	12/10/2026 10:48	Anonyme	Avis défavorable Expression généraliste non

				Expression généraliste locale
	12/10/2026	Franck		Perturbations paysagères
117	09:08	pailloux	86350	proximales
				Avis favorable
				Hors objet/Consultation PPVE
				Quinsac
	11/10/2026			Perturbations paysagères
116	21:19	Anonyme		régionales
				Avis défavorable
				Expression généraliste non localisée
				Perturbations paysagères
	11/10/2026			régionales
115	17:27	Anonyme		Saturation éolienne régionale
	11/10/2026	Vivion		Avis défavorable Expression généraliste non
114	16:35	Philippe	86220	localisée
	11/10/2026	Vivion		Avis défavorable Expression généraliste locale
113	12:37	Yveline		Perturbations paysagères

				Avis favorable
				Expression généraliste non localisée
	10/10/2026	Bonhomme		Perturbations paysagères
112	16:15	Melissa		régionales
	10/10/2026	Bordier		Avis favorable
111	09:55	jacques rene	86400	Expression généraliste locale

				Avis favorable
	09/10/2026	Picard,		Expression généraliste non
110	10:58	François	86000	localisée

109	08/10/2026 18:14	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales
108	08/10/2026 17:55	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales Problématiques agricoles/géologiques/hydrologiques
107	08/10/2026 17:45	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales Structuration / contenus du dossier

106	08/10/2026 17:31	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales Problématiques environnementales sur biodiversité
105	07/10/2026 18:20	T; de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations sonores proximales

			Avis favorable
			Expression généraliste non localisée
			Problématiques environnementales sur biodiversité
	06/10/2026		
104	19:28	Alexis M	
			Avis defavorable
	06/10/2026	François de	Hors objet/Consultation PPVE
103	16:11	la taille	Quinsac

			Avis défavorable Expression généraliste locale
		SNC Abbaye	Perturbations paysagères
	05/10/2026	Royale de La	proximales
102	15:44	Réau	Saturation éolienne régionale

101	05/10/2026 10:20	Anonyme	Avis favorable Expression généraliste non localisée Hors objet sur Politique énergétique française Perturbations paysagères régionales

100	05/10/2026 10:17	Anonyme	Avis favorable Expression généraliste non localisée Problématiques environnementales sur biodiversité

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères
	03/10/2026			proximales
99	15:05	POPI	86290	Saturation éolienne régionale

				Avis défavorable
	26/09/2026	de SAINT		Structuration / contenus du
98	12:39	VICTOR	86600	dossier

97	23/09/2026 16:07	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Structuration / contenus du dossier	

96	23/09/2026 16:00	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Structuration / contenus du dossier	

95	23/09/2026 15:18	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations sonores proximales

					Avis défavorable Perturbations sonores proximales
94	23/09/2026 12:31	de SAINT VICTOR		86600	Structuration / contenus du dossier

93	23/09/2026 11:43	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations sonores proximales Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable Hors objet/Consultation PPVE Quinsac Perturbations sonores proximales
92	22/09/2026 17:07	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

91	22/09/2026 16:25	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations sonores proximales	

90	22/09/2026 15:40	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations sonores proximales	

89	22/09/2026 14:49	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations sonores proximales Problématiques liées à la santé humaine Structuration / contenus du dossier

88	22/09/2026 12:16	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier	

87	22/09/2026 11:49	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations sonores proximales Structuration / contenus du dossier

86	22/09/2026 11:32	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations sonores proximales Structuration / contenus du dossier

85	21/09/2026 21:20	BAREAU Antoine	Avis défavorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères proximales Perturbations sonores proximales Problématiques environnementales sur biodiversité

84	21/09/2026 21:03	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier	

83	21/09/2026 20:12	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable
	21/09/2026	de SAINT		Structuration / contenus du
82	17:55	VICTOR	86600	dossier
				Avis favorable
				Expression généraliste non localisée
	21/09/2026			Structuration / contenus du
81	11:56	Anonyme		dossier

80	21/09/2026 11:13	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier	

79	21/09/2026 10:38	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier	

				Avis favorable Expression généraliste non localisée
78	20/09/2026 15:42	Claude J	60530	Hors objet/Consultation PPVE Quinsac

77	19/09/2026 16:30	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier	

76	19/09/2026 16:17	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
75	19/09/2026 15:42	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
74	19/09/2026 15:10	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable
				Hors objet/Consultation PPVE
				Quinsac
	19/09/2026	de SAINT		Structuration / contenus du
73	14:47	VICTOR	86600	dossier

				Avis défavorable Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
72	19/09/2026 12:45	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
71	19/09/2026 12:12	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

70	19/09/2026 11:41	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier

69	19/09/2026 11:12	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales	

68	18/09/2026 17:03	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations sonores proximales Structuration / contenus du dossier	

67	18/09/2026 16:20	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Problématiques liées à la santé humaine Structuration / contenus du dossier

66	18/09/2026 12:28	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations paysagères régionales	

					Avis défavorable Expression généraliste non localisée
65	18/09/2026 11:39	de SAINT VICTOR		86600	Perturbations paysagères proximales

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales
64	18/09/2026 10:28	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier
				Avis favorable Expression généraliste non localisée Problématiques
63	18/09/2026 08:48	Mauduit nathan		agricoles/géologiques/hydrologiques

62	17/09/2026 20:13	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales	
61	17/09/2026 19:58	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales	

60	17/09/2026 15:55	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales Structuration / contenus du dossier
59	17/09/2026 15:39	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales

58	17/09/2026 15:26	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales Saturation éolienne régionale
57	17/09/2026 15:05	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales Structuration / contenus du dossier

					Avis défavorable
	17/09/2026	de SAINT			Perturbations paysagères
56	14:48	VICTOR		86600	proximales

					Avis défavorable Expression généraliste non localisée
55	17/09/2026 14:27	de SAINT VICTOR		86600	Perturbations paysagères proximales

				Avis défavorable
	17/09/2026	de SAINT		Perturbations paysagères
54	12:09	VICTOR	86600	régionales
				Avis défavorable
				Avis favorable
				Expression généraliste non localisée
				Problématiques
	16/09/2026			environnementales sur
53	19:05	Anonyme		biodiversité

52	16/09/2026 17:57	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales Structuration / contenus du dossier

51	16/09/2026 17:34	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable
				Hors objet/Consultation PPVE
				Quinsac
	16/09/2026	de SAINT		Structuration / contenus du
50	16:54	VICTOR	86600	dossier

49	16/09/2026 15:20	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
48	16/09/2026 10:25	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

47	16/09/2026 10:06	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Structuration / contenus du dossier

46	16/09/2026 09:52	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Perturbations paysagères proximales	

45	15/09/2026 19:03	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Structuration / contenus du dossier	

44	15/09/2026 16:47	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Structuration / contenus du dossier	

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
43	15/09/2026 15:53	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

42	15/09/2026 15:52	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Structuration / contenus du dossier

41	15/09/2026 14:57	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales Problématiques liées à la santé humaine
40	15/09/2026 14:33	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet sur Politique énergétique française

39	15/09/2026 14:12	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Saturation éolienne régionale

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
38	15/09/2026 11:43	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
37	12/09/2026 17:38	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet/Consultation PPVE Quinsac
36	12/09/2026 16:43	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet/Consultation PPVE Quinsac Perturbations sonores proximales
35	12/09/2026 16:18	de SAINT VICTOR	86600	Structuration / contenus du dossier

34	12/09/2026 15:40	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet sur Politique énergétique française Structuration / contenus du dossier

33	11/09/2026 17:29	de SAINT VICTOR	86600	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales

32	11/09/2026 16:38	Anonyme		Avis favorable Expression généraliste non localisée Problématiques agricoles/géologiques/hydrologiques
31	11/09/2026 15:49	de SAINT VICTOR		Avis défavorable Expression généraliste non localisée Structuration / contenus du dossier
30	11/09/2026 14:51	Maxime de Villemandy	86350	Avis favorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères proximales

29	08/09/2026 20:04	Guerraud Mickael	86320	Avis favorable Expression généraliste non localisée Problématiques agricoles/géologiques/hydrologiques
28	01/09/2026 21:57	Alexandre	86410	Avis favorable Expression généraliste non localisée Problématiques agricoles/géologiques/hydrologiques
27	27/08/2026 15:16	lestage bertrand	86550	Avis favorable Expression généraliste non localisée
26	27/08/2026 12:04	Pantle Florian	84250	Avis favorable Expression généraliste non localisée

					Avis défavorable Expression généraliste locale Problématiques
	26/08/2026	BAREAU			environnementales sur
25	22:56	Antoine		86350	biodiversité

				Avis défavorable Perturbations paysagères proximales
24	26/08/2026 12:15	BAREAU Antoine	86350	Structuration / contenus du dossier
23	26/08/2026 09:29	Venien baptiste	86340	Avis favorable Expression généraliste non localisée

				Avis favorable Expression généraliste non localisée
22	24/08/2026 16:15	BULOURDE LUDOVIC	86580 Quinsac	Hors objet/Consultation PPVE
21	22/08/2026 19:06	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Mesures Eviter Réduire Compenser ERC Structuration / contenus du dossier
20	22/08/2026 18:35	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères proximales Problématiques agricoles/géologiques/hydrologiques

19	22/08/2026 17:33	De Pontfarcy Dominique	86100	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Saturation éolienne régionale Structuration / contenus du dossier

18	19/08/2026 12:00	Edith de PONTFARCY	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Hors objet sur Politique énergétique française

17	19/08/2026 11:48	Edith de PONTFARCY	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Structuration / contenus du dossier

16	19/08/2026 11:27	Edirh de PONTFARCY	86100	Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations sonores proximales Problématiques agricoles/géologiques/hydrologiques

				Avis favorable
	14/08/2026			Expression généraliste non
15	13:58	Anonyme		localisée
		Commune		Avis défavorable
	23/07/2026	d'Usson du		Hors objet/Consultation PPVE
14	09:16	Poitou	86350	Quinsac

13	22/07/2026 18:17	Anonyme	Avis défavorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères proximales Saturation éolienne régionale

				Avis favorable
				Expression généraliste non localisée
				Problématiques agricoles/géologiques/hydrologiques
				Problématiques
	22/07/2026	Théaudin		environnementales sur
12	14:33	Myriam	35320	biodiversité
				Avis défavorable
		POISSON		Expression généraliste locale
		Thierry		Perturbations paysagères
	21/07/2026	Commissaire		proximales
11	22:57	Enquêteur		Perturbations sonores

			Avis défavorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères
	21/07/2026		régionales
10	14:16	Anonyme	Saturation éolienne régionale
			Avis défavorable Expression généraliste non
	21/07/2026		localisée
9	10:20	Anonyme	Saturation éolienne régionale

			Avis défavorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères régionales Perturbations sonores proximales Problématiques environnementales sur biodiversité Problématiques liées à la santé humaine
8	20/07/2026 13:24	Anonyme	Saturation éolienne régionale

				Avis défavorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères
	20/07/2026			régionales
7	08:46	Anonyme		Saturation éolienne régionale
				Expression généraliste non
	17/07/2026			localisée
6	12:57	Anonyme		Hors objet sur Politique Avis défavorable
	16/07/2026			Expression généraliste non
5	19:01	Luc	66300	localisée
	16/07/2026			Avis défavorable
4	18:00	Anonyme		Expression généraliste non Avis défavorable
	16/07/2026			Expression généraliste non
3	17:59	Anonyme		localisée

				Avis défavorable Expression généraliste locale Perturbations paysagères proximales Perturbations paysagères régionales Problématiques agricoles/géologiques/hydrologiques Problématiques environnementales sur biodiversité
2	16/07/2026 16:19	BAREAU Antoine	86000	Saturation éolienne régionale

				Avis défavorable Expression généraliste non localisée Perturbations paysagères régionales Problématiques environnementales sur biodiversité Problématiques liées à la santé humaine
1	13/07/2026 16:04	Marcel	16420	Saturation éolienne régionale